

# esQUISSES

LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

AVRIL-MAI 2003  
VOLUME 14 NUMÉRO 1

POUR CRÉER UN DÉVELOPPEMENT SAIN  
DE L'ARCHITECTURE ET DE L'ART EN GÉNÉRAL, IL FAUT  
BANNIR L'ILLUSION

ET LA CONCEPTION  
D'UNE FORME À PRIORI.



AU LIEU D'EMPLOYER  
DES ÉLÉMENTS DES STYLES ANCIENS,  
IL EST NÉCESSAIRE DE POSER À NOUVEAU  
LE PROBLÈME DE L'ARCHITECTURE.

MAN RAY

MAN RAY AUTO PORTRAIT, PUBLIÉ PAR ROBERT LAFFONT, PARIS, 1964

- 4 **EN ÉDITORIAL**  
DERNIER... MOT DU PRÉSIDENT
- 5 L'ORDRE EN COMMISSION PARLEMENTAIRE
- 9 L'HABITATION CONTEMPORAINE
- 11 LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LE MONDE DE L'ARCHITECTURE
- 16 UN REGARD SUR LE PATRIMOINE URBAIN ET LA VILLE CONTEMPORAINE

**Le FORUM DES ARCHITECTES 2003** C'EST SOUS LE SIGNE DU SOLEIL QUE S'INSCRIT L'ÉDITION 2003 DU FORUM DES ARCHITECTES. LE VENDREDI 13 JUIN À 9 H 00, LA JOURNÉE S'ANNONCE DÉJÀ CHAUDE ET BIEN OCCUPÉE. ON VOUS DONNE RENDEZ-VOUS DANS LE VIEUX QUÉBEC, À L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL. TOUT LE PROGRAMME - COURS, ATELIER, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, REMISE DE PRIX ET TOUTTI QUANTI - EST EN PAGE 14.

C'est ici qu'Autodesk Revit joue son rôle.



À la toute dernière minute, Oculus Inc. décide de modifier complètement la façade d'une bibliothèque et de préparer un nouveau dossier d'appel d'offres. Tout doit être terminé dans les délais prévus. Ces faits sont tirés d'une histoire vécue.

Modifiez radicalement un projet tout juste avant son échéance, faites approuver vos changements par la direction et ayez votre dossier de projet révisé en main – y compris 56 illustrations – prêt à temps pour l'appel d'offres.

Commandez votre cédérom d'essai Autodesk® Revit® pour savoir comment ce système de modélisation du bâtiment a permis de concrétiser cette réussite et de quelle manière il vous serait utile. Visitez le site Web d'Autodesk Revit à l'adresse [www.autodesk.com.au/revit](http://www.autodesk.com.au/revit).

**autodesk®**

Autodesk, le logo d'Autodesk et Autodesk Revit sont des marques de commerce déposées d'Autodesk Inc. aux États-Unis et dans le monde entier. Toutes les autres marques de fabricant et de produit de même que les marques de commerce demeurent la propriété de leurs détenteurs respectifs. ©2002 Autodesk Inc. Tous droits réservés.

MODÉLISATION DES INFORMATIONS SUR LE BÂTIMENT

RESPONSABLE DU BULLETIN  
LAURE MONVILLERÉVISION  
MARIE-CLAUDE LABRIEINFOGRAPHIE  
LINDA THERRIAULTDÉPOT LÉGAL  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA

CE NUMÉRO EST TIRÉ À 3 700 EXEMPLAIRES

ESQUISSES VISE À INFORMER LES MEMBRES SUR LES CONDITIONS DE PRATIQUE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE AU QUÉBEC ET SUR LES SERVICES DE L'ORDRE. ESQUISSES VISE ÉGALEMENT À CONTRIBUER À L'AVANCEMENT DE LA PROFESSION ET À UNE PROTECTION ACCRUE DU PUBLIC. LES OPINIONS EXPRIMÉES DANS ESQUISSES NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT CELLES DE L'ORDRE. LES PRODUITS, MÉTHODES ET SERVICES ANNONCÉS SOUS FORME PUBLICITAIRE DANS ESQUISSES NE SONT EN AUCUNE FAÇON APPROUVÉS, RECOMMANDÉS, NI GARANTIS PAR L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC.

## PERSONNEL DE L'ORDRE POSTE/COURRIEL

SECRÉTAIRE AU STATUTAIRE LUCIE AUBIN	222	laubin@oaq.com
SYNDIC LOUISE BARRETTE	231	lbarrette@oaq.com
ENQUÊTEUR CLAUDE BONNIER	232	cbonnier@oaq.com
DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DANIEL CHEVARIE	220	dchevarie@oaq.com
COMPTABILITÉ JEAN-CLAUDE DUFOUR	230	jcdufour@oaq.com
SECRÉTAIRE JEAN-PIERRE DUMONT	211	jpumont@oaq.com
REGISTRAIRE CAROLE GIARD	251	cgiard@oaq.com
SECRÉTAIRE À L'ADMISSION LYNDA GODIN	212	lgodin@oaq.com
INSPECTEUR ALAIN LAFLEUR	224	alafleur@oaq.com
RÉGISSEUR JEAN-PIERRE MANFÉ	200	
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS LAURE MONVILLE	223	lmonville@oaq.com
RÉCEPTIONNISTE LISE PELLERIN	0	lpellerin@oaq.com
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE NICOLE TREMBLAY	221	ntremblay@oaq.com

ESQUISSES EST PUBLIÉ 5 FOIS L'AN PAR  
L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC1825, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3H 1R4TÉLÉPHONES (514) 937-6168  
1 800-599-6168

TÉLÉCOPIEUR (514) 933-0242

COURRIEL INFO@OAQ.COM

TOILE WWW.OAQ.COM



## DE CHOSES ET D'AUTRES

## LE BOUQUIN COUP DE CŒUR

Patrimoine,  
coups de cœur !

À travers ce répertoire, nous vous proposons de découvrir les coups de cœur des élus municipaux en matière de patrimoine. Ils ont été invités à sélectionner, dans un large éventail de biens culturels, celui qu'ils jugeaient le plus représentatif de leur région. On imagine facilement la révélation que cela a dû être pour quelques-uns. L'architecture domiciliaire, industrielle, publique ou des transports semble particulièrement appréciée des leaders municipaux. Les autres biens élus couvrent aussi bien les secteurs institutionnels, écologiques que naturels. Cette initiative est empreinte de la bonne volonté qu'ont mis le réseau Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) et la Commission des biens culturels du Québec en s'associant pour sensibiliser les élus municipaux au patrimoine de leur région. C'est un document à feuilleter parce qu'un tel projet de conscientisation vaut le coup d'œil.

*Patrimoine, coups de cœur ! Sélection de 46 biens culturels*, Commission des biens culturels du Québec, 2002

Esquisses  
voit la vie en rose

Pour vous en mettre plein la vue, *Esquisses* est désormais imprimé en quadrichromie. Mais, dans le but de ne pas heurter les plus sensibles d'entre vous, il a été décidé de faire la transition en douceur. C'est pourquoi la maquette du bulletin n'évolue pas à l'occasion de cette percée chromatique. Peut-être une autre fois... Il faut ménager l'effet de surprise.

Campagne  
de recrutement

Certains chapitres du *Manuel canadien de pratique de l'architecture* ont été identifiés comme sujets potentiels pour une prochaine série de rencontres. Les chapitres visés sont les suivants :

- Les communications (chap. 2.1.6)
- Les services et honoraires (chap. 2.1.10)
- Les études préconceptuelles (chap. 2.3.4)
- L'administration du contrat – tâches de bureau et tâches de chantier (chap. 2.3.10 et 2.3.11)

Nous sommes donc à la recherche d'architectes disposés à partager leur expertise au cours d'une soirée d'échange. Votre temps est précieux, mais votre participation l'est encore plus.

Informez-nous de votre intérêt à collaborer à cette série de conférences en communiquant avec Paule Boutin, membre du Comité de la Formation continue, par courriel à [pboutinarch@bellnet.ca](mailto:pboutinarch@bellnet.ca) ou par téléphone au (514) 276-8686.



ARCHITECTES CONTRE LA GUERRE  
MANIF DU 15 FÉVRIER 2003  
JOSEPH BAKER, FIRAC, APOA

## Invitation à participer aux Journées de la culture 2003

Les Journées de la culture semblent l'occasion idéale pour les milieux culturels de se solidariser autour d'une cause commune : la culture pour tous. Cette année encore, nous convions les architectes à joindre le mouvement en réalisant les 26, 27 et 28 septembre prochains des activités de sensibilisation et d'éducation à la culture à l'intention du public.

Comprenez que participer aux Journées de la culture, c'est inscrire davantage l'action, l'œuvre, le travail de l'architecte dans la collectivité. D'accord, on fait un peu de prosélytisme en vous disant qu'en participant à cette activité vous poserez un geste libre et généreux pour le plaisir de créer, d'inventer, de rêver avec le public. Mais oui, c'est pour la bonne cause.

Cette année, soyez nombreux à répondre à l'invitation. Attention, la date limite d'inscription des projets est fixée au 15 mai 2003. Pour connaître les modalités de participation et d'inscription, communiquez avec le Secrétariat des Journées de la culture par téléphone au (514) 873-2641, sans frais 1 866-734-4441 ou par courriel à [journeesdelaculture@qc.aira.com](mailto:journeesdelaculture@qc.aira.com)

## Accessibilité universelle

La parole est à vous... Société Logique vous invite à transmettre vos questions et vos commentaires concernant la conception sans obstacles. Qu'il s'agisse d'édifices à caractère public ou résidentiel, nous nous ferons un plaisir d'y répondre. Merci de nous écrire à [hsingler@societelogique.org](mailto:hsingler@societelogique.org). Nous profitons de l'occasion pour souhaiter bonne chance à tous ceux et celles qui ont soumis des projets pour la mention spéciale en accessibilité universelle, dans le cadre des Prix d'excellence de l'Ordre.

## Dernier ... mot du président

En recevant mon courrier, la vue de cette grande enveloppe blanche pour l'appel de candidature de l'Ordre aux postes de président et d'administrateurs m'a soudainement fait réaliser que le temps passe vite et que ma mission de président s'achève. Plusieurs personnes connaissent depuis un certain temps ma décision de ne pas solliciter un autre mandat.

Par la présente, mon intention n'est pas de faire un bilan de ces huit années passées au sein de l'Ordre, ni d'écrire sur « les joies et les peines » que j'y ai vécues. Je préfère aborder les dernières préoccupations de l'Ordre. Je profiterai donc de cette tribune pour vous faire part de la position que l'Ordre a défendu, le 19 février dernier, à la commission parlementaire sur le projet de règlement 5.1. C'est en ces termes que j'ai clôturé mon allocution devant ce groupe :

« L'Ordre  juge  fondamental de conserver les balises du champ de pratique exclusif telles qu'elles sont actualisées dans la nouvelle Loi sur les architectes. Ces balises de 300 mètres carrés et de 2 étages représentent effectivement un seuil minimum pour assurer la protection du public. Cette exigence correspond d'ailleurs à celle qui existe dans la Loi sur la sécurité dans les édifices publics où l'intervention d'un architecte est obligatoire...

L'Ordre  réalise  aussi que sur le plan économique, près de la moitié de la valeur de la construction échappe à la Loi sur les architectes. Plus de 3,6 milliards de dollars de travaux de construction au Québec peuvent être faits par d'autres que des architectes...

L'Ordre  constate  l'impossibilité de concilier les exigences d'accès à la profession d'architecte imposées à nos stagiaires en architecture... avec les revendications d'un groupe ou même d'une industrie qui œuvrent dans le domaine de l'architecture sans être architecte et, surtout, sans fournir les garanties de formation, de compétence, d'éthique et d'imputabilité qui vont de pair avec le fait d'être architecte.

L'Ordre a compris... que le projet de loi 132, tel qu'il a été adopté répondait aux attentes du législateur en matière de déréglementation et d'assouplissement réglementaire. Mais, l'Ordre  croit ... que l'article 5.1 de la Loi sur les architectes, ne représente pas l'outil approprié pour créer de nouveaux champs de pratique exclusifs, ni de nouveaux titres réservés.

Enfin, l'Ordre  considère  que son projet de règlement répond en tous points aux trois prémisses de l'article 5.1 de la Loi sur les architectes. Ce règlement va dans le sens de l'intérêt du public qui a droit à une architecture de qualité et à des bâtiments qui seront sécuritaires et agréables à vivre. Alors, nous sommes heureux et fiers du projet de règlement déposé... »

En plus du personnel de l'Ordre et de nos conseillers professionnels, je remercie les quelque 50 architectes et stagiaires présents lors de la commission parlementaire et, plus particulièrement, l'organisatrice de ce rassemblement, Évelyne Deschamps, présidente du Comité régional de l'OAQ. Je tiens également à témoigner ma reconnaissance aux collègues qui ont pris le temps de rencontrer leur député afin de les sensibiliser au dossier de l'article 5.1. Il faut y voir les prémisses d'un engagement essentiel, que l'ensemble de la profession doit prendre afin que nos décideurs mettent en œuvre les conditions nécessaires à la pratique d'une architecture de qualité et à l'amélioration du cadre bâti.

En terminant, j'aspire à ce que l'architecture au Québec et le talent qui la supporte trouvent la place qui leur revient. Comme l'a dit le poète Samuel Johnson : « Peu de choses sont impossibles à qui est assidu et compétent... les grandes œuvres jaillissent non de la force mais de la persévérance ». Nous devons faire preuve de réflexion, d'imagination et de persévérance. Nos buts doivent s'inscrire dans la continuité.

**Claude Hamelin Lalonde**  
Président

## Article 5.1 de la *Loi sur les architectes* – L'Ordre en commission parlementaire

Au mois de décembre dernier, le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Normand Jutras, a déposé à l'Assemblée nationale un *Rapport sur la mise en application de l'article 5.1 de la Loi sur les architectes*. Dans les conclusions de ce rapport, le ministre constatait qu'aucun règlement d'autorisation d'actes n'était encore en vigueur et recommandait la tenue d'une commission parlementaire. L'Ordre et quatre autres organismes ont donc été conviés à cette commission parlementaire le 19 février 2003.

Rappelons que l'article 5.1 de la Loi impose à l'Ordre d'adopter un règlement qui détermine parmi les actes que seul un architecte peut poser, ceux qui, suivant certaines conditions, pourraient être posés par des classes de personnes autres que des architectes. En réponse à cette obligation, le Bureau de l'Ordre a donc adopté un projet de règlement qui a fait l'objet d'une vaste consultation en décembre et janvier derniers.

Lors de la commission parlementaire <sup>1</sup>, le président de l'Ordre, Claude Hamelin Lalonde, est venu présenter le projet de règlement et la réflexion inhérente. En bref, ce projet porte sur :

- les actes de l'architecte;
- les classes de personnes à qui des actes pourraient être confiés;
- les conditions suivant lesquelles les actes pourraient être posés.

Ainsi, dans le projet de règlement, l'Ordre préconise que plusieurs actes pourraient être posés par d'autres personnes que des architectes, mais à la condition que l'architecte en surveille l'exécution.

Pour l'Ordre, ce projet ne doit pas avoir l'effet inverse qui consisterait à déréglementer davantage la pratique de l'architecture au Québec. Nous savons déjà que, depuis décembre 2000, les édifices exemptés de l'application de la Loi comprennent notamment la maison unifamiliale isolée et les édifices résidentiels, commerciaux, d'affaires et industriels qui n'excèdent pas deux étages et 300 mètres carrés de superficie de planchers. La zone déréglementée équivaut donc à près de 50% du nombre et de la valeur des permis de bâtir au Québec. Selon l'Ordre, ces balises ne doivent pas être modifiées. Elles représentent un minimum pour assurer la protection du public, lequel a droit à une architecture de qualité et à des bâtiments qui seront sécuritaires et agréables à vivre.

Dans son discours, le président de l'Ordre a aussi rappelé qu'il paraissait difficile de concilier les exigences d'accès à la profession d'architecte imposées aux stagiaires en architecture (programme universitaire de niveau maîtrise, 5 600 heures de stage, réussite d'examens nord-américains) avec les revendications d'un groupe ou même d'une industrie qui œuvre en architecture sans le titre d'architecte.

Du côté des autres organismes entendus, l'Ordre des ingénieurs du Québec a affirmé que l'article 5.1 de la Loi n'était pas un outil approprié pour assouplir et alléger le cadre réglementaire. La pratique interdisciplinaire ne serait pas non plus favorisée par ce genre de mécanisme.

L'Ordre des technologues professionnels du Québec a, pour sa part, demandé au gouvernement de reconnaître plus largement la compétence des technologues professionnels dans le domaine de l'architecture, afin qu'ils puissent signer et sceller des plans pour des édifices dont la superficie des planchers n'excéderait pas 600 mètres carrés répartis sur 3 étages.

Quant à la Société des designers d'intérieur du Québec (SDIQ), elle a revendiqué la création d'un ordre professionnel dédié à la protection du public en matière d'aménagement intérieur. Les représentants de la SDIQ ont fait valoir la formation et l'expertise de leurs membres en la matière. À l'instar de l'Ordre des technologues, elle a reproché à l'Ordre des architectes d'assujettir, dans son projet de règlement, le travail des designers et autres collaborateurs au contrôle et à la surveillance des architectes.

Pour finir, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a indiqué que l'exigence de déposer des plans et devis signés et scellés par un architecte s'ajoute à une liste, déjà longue, de démarches, de plans et de formulaires exigés par d'autres lois. L'UPA a rappelé qu'un agriculteur qui désire investir dans son entreprise doit faire face à différents niveaux de réglementation, notamment dans le domaine environnemental. L'obligation de recourir à un architecte s'ajoute à celles de faire affaire avec un notaire, un arpenteur géomètre, un ingénieur, un agronome, etc. L'organisme a demandé une exemption des bâtiments agricoles dans la *Loi sur les architectes*.

Au terme de ces audiences, le ministre responsable de l'application des lois professionnelles n'a pu que constater la mécontente des intéressés sur la portée d'un règlement en vertu de l'article 5.1. Il a donc invité les parties à une meilleure collaboration, dans l'espoir que toutes les compétences puissent s'exercer sans mettre en cause la protection du public. Sous peu, le gouvernement amorcera une réflexion sur les représentations faites lors de cette commission parlementaire.

**Jean-Pierre Dumont**, avocat  
Secrétaire de l'Ordre et attaché d'affaires

<sup>1</sup> Le contenu intégral des discussions tenues le 19 février 2003 est accessible via le site Web de l'Assemblée nationale au <http://www.assnat.qc.ca> dans la section *Travaux parlementaires, Journal des débats, Commission des institutions*. Bonne lecture !

# Le contrat de ville de Montréal

Le contrat de ville, conclu entre Montréal et le gouvernement du Québec, a été approuvé par le Conseil municipal le 4 février dernier. La Ville l'annonce comme un outil novateur qui établit les bases du nouveau Montréal. Tout nouveau, tout beau ? Pour vous faire votre propre idée, lisez ce qui suit.

Le contrat de ville de Montréal a une entente d'une durée de cinq ans (2003-2007) et s'appuie sur des investissements financiers totalisant 2,5 milliards de dollars. Il se présente comme une stratégie d'intervention en milieu urbain à deux volets ou plutôt à deux échelles. L'une, locale, sera destinée aux citoyens des zones dites prioritaires. L'autre, globale, s'appliquera aux secteurs structurants de la métropole dans une perspective de développement durable.

Le contrat de ville engage ses signataires à :

- rétablir une situation financière saine;
- améliorer la qualité et le cadre de vie par une intervention sur l'habitat et l'aménagement urbain;
- assurer le développement social et communautaire par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, l'interculturalisme et l'intégration des immigrants;
- consolider les activités économiques locales;
- protéger les milieux naturels et réhabiliter les terrains contaminés;
- améliorer les infrastructures stratégiques que sont le transport routier, l'eau potable et les eaux usées, la radiocommunication et les réseaux câblés de distribution;
- créer, reconnaître et mettre en place les projets structurants bénéfiques sur le plan métropolitain et international;
- soutenir, développer, favoriser et accroître la culture.

L'amélioration de la qualité et du cadre de vie passera par la création de plus de 5 000 logements sociaux, la rénovation de quelque 9 000 unités de logements, le soutien au développement d'environ 5 000 autres logements et l'accès à la propriété abordable. Le contrat de ville priorise également la réalisation, avant 2006, de projets de revitalisation du milieu physique et de l'environnement dans le cadre du *Programme Renouveau urbain*. Outre qu'il facilitera la réalisation de projets de développement économiques et sociaux, ce contrat renforcera la lutte contre l'étalement urbain.

La mémoire collective montréalaise est saine et sauve puisque son patrimoine et ses paysages seront préservés. Le patrimoine municipal et religieux fera l'objet d'un inventaire tandis que les sites d'intérêt patrimonial, culturel ou touristique seront mis en valeur. Quant au mont Royal, qui vient d'obtenir le statut d'arrondissement historique et naturel, il aura son propre cadre de gestion confié à la Ville. Voilà tout ! Et vous, qu'en pensez-vous ? Afin d'approfondir le sujet des ententes contractuelles entre l'État et les municipalités locales, rendez-vous au <http://i.ville.gouv.fr>. Les contrats de ville existent depuis longtemps en France.

# Le Conseil des Arts du Canada et l'architecture

Jamais 2 sans 3 ! L'architecture est au centre des préoccupations du Conseil des Arts du Canada qui vient d'augmenter son soutien à l'architecture. À cet effet, il adoptait, en novembre dernier, une politique de soutien à l'architecture. Cette initiative a donné lieu à l'embauche d'une agente d'architecture au Service des arts visuels et, pour 2003-2004, à la mise en place de mesures destinées à sensibiliser le public à l'architecture et à soutenir les bureaux d'architectes.

Concrètement, quatre champs d'actions ont été retenus. D'abord, pour les architectes prolifiques, le conseil projette de créer deux programmes d'appui à la production d'articles, de publications, d'expositions et d'événements publics sur l'architecture contemporaine. Les subventions du premier programme, *Aide aux praticiens, critiques et conservateurs d'architecture*, permettront aux architectes de commander des essais photographiques et des textes critiques sur leur travail. Le second programme, *Aide à la présentation de l'architecture*, vise à stimuler la production d'événements, de livres d'expositions sur l'architecture contemporaine.

Ensuite, pour les plus timides, le conseil envisage de développer un nouveau programme de support aux jeunes architectes afin de les aider à recourir à des mentors et des experts conseils. Une série de projets pilotes servira de préalable au lancement de ce programme. Des efforts sont également prévus pour améliorer la qualité de la commande publique. Dans ce sens, le conseil étudiera la possibilité, d'une part de former des alliances stratégiques avec les organismes et les ministères fédéraux, d'autre part de promouvoir les concours d'architecture. À cet effet, il prévoit de mettre en œuvre des projets pilotes de support aux concours d'architecture.

Enfin, à partir de 2004, une nouvelle version du Prix de Rome permettra à l'ensemble des architectes de concourir et donnera aux lauréats l'opportunité de choisir leur destination ainsi que leur ligne de recherche. On s'accorde pour dire que toutes ces mesures ne sont pas du domaine du luxe. Au fait, devinez où se déroulera le séjour du Prix de Rome de cette année ?

Pour obtenir de l'information sur cette politique de soutien à l'architecture, contactez Brigitte Desrochers au 1 800-263-5588, poste 5109. Cette personne occupe le poste d'agente d'architecture.



# Points de vue sur la profession

Dans le cadre des visites d'inspection professionnelle, l'architecte est invité à échanger sur les problèmes rencontrés dans sa pratique. Les thèmes qu'il aborde sont souvent d'un grand intérêt pour l'ensemble de la profession. Voilà pourquoi, les sujets les plus « chauds » (comprenez ceux le plus souvent abordés) paraissent ici.

La méconnaissance de la valeur des services de l'architecte est sans contredit le sujet le plus récurrent. On entend dire : la « *pratique est méconnue* » ; il y a un « *manque d'éducation sur l'importance de la qualité en architecture* » ; le public n'est pas « *sensible à la pertinence d'engager un architecte* » puisque « *n'importe qui peut dessiner* » ; il y a confusion à propos de l'expertise des différents intervenants : architectes, ingénieurs, technologues, designers d'intérieurs, entrepreneurs ; ni la qualité ni l'ampleur des services ne sont reconnus ; « *l'importance de la surveillance des travaux n'est pas plus souvent reconnue* » ; « *pour certains promoteurs : l'architecte est un mal nécessaire.* »

Des suggestions intéressantes sont par ailleurs avancées en regard de l'amélioration de la profession. Ainsi, certains architectes augurent que l'idée de former une équipe multidisciplinaire, de diversifier leur pratique ou de se spécialiser répondra au besoin grandissant de connaissances techniques. À titre d'exemple, pourquoi n'y a-t-il pas plus d'architectes spécialistes de l'enveloppe du bâtiment, de la réglementation ou de la gestion de projets ?

En ce qui concerne les problèmes vécus dans leur pratique, ils évoquent également les situations de stress, à savoir :

- le métier comporte beaucoup de responsabilités ;
- les délais sont de plus en plus courts ;
- les difficultés d'élaborer des recommandations et des solutions optimales tout en demeurant rentable avec les honoraires fixés.

Parmi les attentes, on dénote un besoin de support en matière d'interprétation du *Code de construction*. « *On souhaiterait être mieux documenté* », disent-ils, et « *avoir accès à des personnes ressources* ». Les plus jeunes membres de l'Ordre expriment un réel besoin d'aide au démarrage de leur bureau et parlent de la difficulté à se constituer une clientèle. Concrètement, ils voudraient un support technique pour élaborer les contrats ou pour résoudre des problèmes spécifiques de construction. Des architectes exerçant seuls nous indiquent qu'ils recourent à l'aide de collègues ou forment des consortiums. D'autres développent le réseautage entre bureaux d'architectes pour entreprendre des collaborations. Chacun a choisi sa méthode pour palier à son isolement.

Au chapitre des problèmes vécus dans la pratique, le sujet des honoraires revient constamment, sans doute un corollaire de la problématique exposée plus haut à l'effet que la valeur des services de l'architecte demeure méconnue. Les architectes disent avoir de la difficulté à justifier leurs honoraires auprès de la clientèle et qu'ils font face à la concurrence d'autres professionnels ou encore, de confrères. Ils coupent les prix à un point tel que la qualité des services devient questionnable. De plus, l'écart des honoraires entre les architectes varie grandement, souvent au-delà de ce qui est généralement reconnu par la profession. À cet égard, plusieurs déplorent les appels d'offres de services sur la base des honoraires. Au-delà de la difficulté de justifier les coûts des services, certains évoquent celle de percevoir les honoraires dus. Évidemment, il s'agit de se faire payer sans compromettre la relation avec le client ou devoir recourir aux moyens légaux.

En réponse aux problèmes soulevés viennent, bien sûr, les suggestions des architectes. Il y en a légion. Par exemple, on note d'importantes attentes à l'égard de la valorisation de l'architecture et du design urbain aussi bien auprès du public que des instances gouvernementales. Plusieurs souhaitent encore que l'Ordre accentue la promotion de l'architecture et de l'exercice de la profession d'architecte.

Concernant la commande d'architecture, certains demandent plus de concours, d'autres que l'on sensibilise les donneurs d'ouvrage aux modes d'octroi des contrats et à l'importance de la qualité des services. Enfin, la formation continue et les rencontres entre collègues semblent perçues comme des moyens de mise à jour des connaissances et d'amélioration des conditions d'exercice de la profession.

Toujours dans la perspective de faire progresser la profession, nous vous invitons à partager votre point de vue sur la pratique architecturale. Vous avez la parole. Vous aussi, vous pouvez participer à son avancement !

**Louise Joubert**, architecte,  
présidente du Comité d'inspection professionnelle



# L'article 17 de la Loi sur les architectes et les municipalités

Une municipalité du Québec fait présentement l'objet d'une poursuite en vertu de l'article 17 de la *Loi sur les architectes* (L.R.Q., c. A-21). Il s'agit de la première poursuite du genre intentée par l'Ordre.

Rappelons cet article :

« Toute personne qui utilise, ou permet qu'on utilise, pour les fins de travaux pour lesquels l'article 16 s'applique, des plans et devis non conformes à cet article, commet une infraction et est passible d'une amende n'excédant pas 10 000 dollars ».

La municipalité, dont nous ne pouvons pas encore divulguer le nom puisque l'information n'était pas de nature publique au moment d'écrire ces lignes, a émis l'autorisation de construire un immeuble dont la superficie brute totale des planchers excède trois cents mètres carrés après réalisation des travaux; cela à partir de plans non conformes à l'article 16 de la Loi.

Il sera intéressant de voir quel interprétation les tribunaux donneront sur l'étendue des obligations imparties à des tiers suivant le nouvel article 17. Évidemment, la ligne des potins et des ragots reste ouverte afin de vous tenir au courant des développements dans cette affaire.

**Claude Bonnier**, Enquêteur

## Des nouvelles de Québec

### REGROUPEMENT TECHNOLOGIQUES EN HABITATION DU QUÉBEC (RTHQ)

Le CROAQ et l'Ordre sont membres du RTHQ depuis sa fondation, il y a maintenant deux ans. La jeune structure regroupe 24 organismes du milieu de la construction résidentielle au Québec. Très active, elle réunira ses membres cinq fois dans le courant de l'année 2003. La mission de l'organisme est de diffuser l'information technique reliée au secteur résidentiel et de favoriser les échanges d'information entre ses différents membres. Ceux-ci proviennent de secteurs aussi variés que différents comme le milieu municipal, universitaire, gouvernemental, associatif, etc. Que du beau monde !

**Jean-Yves Richard**, pour le Comité régional

Si on prenait les sigles des organismes membres du Regroupement technologique en habitation du Québec, cela donnerait quelque chose comme : OAQ, CROAQ, OIQ, OTPQ, SCHL, SHQ, DCC, ACQ (Montréal et Québec), AIBQ, RBQ, APCHQ (Montréal et Québec) ... Nous allons pouvoir inaugurer une nouvelle rubrique *Jeu* dans le bulletin *Esquisses*. Le principe de ce jeu : déchiffrer les sigles le plus rapidement possible.

Trêve de plaisanterie, toute l'information que vous désirez obtenir sur le RTHQ est disponible auprès de Bertrand Roy au (418) 646-7903 ou à [bertrand.roy@shq.gouv.qc.ca](mailto:bertrand.roy@shq.gouv.qc.ca). Pour vous entraîner avec le lexique des sigles courants, téléchargez le <http://www.crcdq.org/pdf/pub/sigles.pdf>



## Tournoi de golf 2003 des architectes

### FICHE D'INSCRIPTION

VEUILLEZ REMPLIR CETTE FICHE ET LA RETOURNER À L'ATTENTION DE :

ROSAIRE RIVEST  
6130, LE NORMAND, SAINT-LÉONARD (QUÉBEC) H1P 1B9

- 150 \$ BRUNCH, GOLF, VOITURETTE, SOUPER ET PRIX DE PRÉSENCE  
 20 \$ BRUNCH SEULEMENT  
 45 \$ SOUPER SEULEMENT

JOINDRE UNE FEUILLE SÉPARÉE ET Y INSCRIRE LE NOM DES PARTICIPANTS AINSI QUE CELUI DE LEUR ENTREPRISE.

**NOTE** : AU MOINS UN ARCHITECTE PAR QUATUOR

PAIEMENT À L'ORDRE DE « **TOURNOI DE GOLF DES ARCHITECTES** ».

### RETENEZ BIEN

LA DATE

**JEUDI 14 AOÛT 2003**

LE LIEU

**CLUB DE GOLF DE LA MADELEINE  
SAINTE-MADELEINE  
AUTOROUTE 20, SORTIE 120**

L'HEURE DU DÉPART

**10 H 30**

BRUNCH

**9 H 00**

LE COÛT

**150 \$, BRUNCH, GOLF, VOITURETTE, SOUPER  
ET PRIX DE PRÉSENCE  
20 \$, BRUNCH SEULEMENT  
45 \$, SOUPER SEULEMENT (18 H 00)**

FIN DU TIRAGE

**20 H 30**

INFORMATION

**JEAN-CHARLES MARTINEAU, ARCHITECTE  
TÉLÉPHONE (450) 672-1846  
TÉLÉCOPIEUR (450) 672-2294**

**ROSAIRE RIVEST**

**TÉLÉPHONE (514) 327-3594  
TÉLÉCOPIEUR (514) 327-3342**

## L'HABITATION CONTEMPORAINE

# Quand le bâtiment va...

Selon Statistique Canada, les municipalités ont délivré la bagatelle de 45,9 milliards de dollars en permis de bâtir en 2002, une hausse de 16% par rapport à 2001 et une septième augmentation annuelle consécutive des intentions de construction dans l'ensemble.

La valeur des permis de construction résidentielle s'est établie à 29 milliards de dollars en 2002, une jolie somme de 32,1% supérieure à celle de 2001. Ceci, on le doit aux importantes hausses du côté des logements unifamiliaux et multifamiliaux. Pour la première fois depuis l'année 1989 (40 milliards de dollars enregistrés), les municipalités ont autorisé la construction de 212 400 nouveaux logements en 2002. Par contre, la valeur des permis de construction non résidentielle a régressé, passant à 16,8 milliards de dollars en 2002. Il s'agit d'une baisse de 4,1% par rapport à 2001, la valeur inégale des intentions de construction institutionnelle ayant partiellement contrebalancé les replis considérables des composantes industrielle et commerciale.

Hélas, le Québec a affiché la plus forte baisse (-13,7%, valeur totale de 3,4 milliards de dollars). Les replis dans les composantes industrielle et commerciale ont surpassé la hausse dans la composante institutionnelle. Pourtant, la valeur des permis dans ce dernier secteur a atteint un sommet en 2002 au Québec, en raison de la hausse des intentions de construction dans la catégorie de l'éducation. Au hit parade de la baisse annuelle de la valeur des permis de construction non résidentielle, la région de Montréal se place en tête. Triste record de la métropole qui a connu un recul par rapport à 2001, surtout en raison du moins grand nombre d'intentions de construire des immeubles de bureaux.

## VALEUR DES PERMIS DE BÂTIR

	2001	2002	2001 à 2002
DONNÉES NON DÉSAISONNALISÉES			
	En millions de dollars		Var. en %
Régions métropolitaines de recensement			
Chicoutimi-Jonquière	171,1	174,7	2,1
Québec	770,0	812,3	5,5
Sherbrooke	164,6	182,4	10,8
Trois-Rivières	118,8	169,8	43,0
Montréal	4 218,1	4 614,5	9,4
Hull	322,9	457,7	41,8
Province de Québec	7 571,1	8 618,7	13,8
Résidentiel	3 647,1	5 231,8	43,5
Non résidentiel	3 924,0	3 386,9	- 13,7

## LECTURES

### MAISONS À COÛT ABORDABLE ET COMMUNAUTÉS VIABLES : PROJETS D'UNE DÉCENNIE DE TRANSITION

Cet ouvrage présente la revue synthèse de travaux de recherche réalisés dans le cadre du Programme de la maison à coût abordable de l'École d'architecture de l'Université McGill. Il fait état de dix ans de recherche. Au-delà, il présente différentes réalisations d'habitation, les réflexions et les enseignements que l'expérience de ces projets et réalisations a inspirés aux auteurs.

Sur demande ou téléchargeable au <http://www.shq.gouv.qc.ca/publications/M16835.pdf>

*Maisons à coût abordable et communautés viables : projets d'une décennie de transition*, Avi Friedman et Michelle Côté, Société d'habitation du Québec, 2003

### MONTREAL : A RICH TRADITION IN MEDIUM DENSITY HOUSING

La tradition montréalaise en matière d'habitation a un nom et une forme typique : le « plex ». Cette structure de logement s'est imposée dans le parc immobilier de la métropole au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans ce rapport de recherche on définit le plex et énonce de nouvelles hypothèses sur le contexte historique durable qui a contribué à son établissement et influencé sa forme.

*Montreal : a rich tradition in medium density housing*, David B. Hanna et François Dufaux, Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2002

# Espace vital

En apprenant que le Québec avait atteint de nouveaux sommets annuels quant à la valeur des permis résidentiels, nous nous sommes demandés à quoi ressemblait la maison individuelle contemporaine. Pour répondre à notre interrogation nous avons fait appel à un expert.

Un promoteur montréalais m'a récemment chargé de dresser les plans d'une maison, située dans une banlieue en développement; son design devait séduire les acheteurs d'une première maison. Conscient de leur budget limité, j'ai intégré à ce logement à étage et à deux chambres le niveau de confort adéquat. « *Petite salle de bain* », commenta le promoteur dubitatif après avoir examiné mes plans; « *pas assez grande pour une baignoire à remous* ». Je lui expliquai que je préférais une grande chambre d'enfants. « *Ce ne sont pas les chambres qui font vendre les maisons, ni les enfants qui les achètent* », me rétorqua-t-il.

Voilà qui illustre la tendance de la culture domestique de notre société : la consommation. Ces dernières années, la consommation à outrance s'est emparée de la maison – pour le meilleur et pour le pire. Une récente émission du réseau PBS a nommé le phénomène « *affluenza* », un « *lourd sentiment d'inassouvissement résultant d'efforts pour rivaliser de standing avec ses voisins* » (<http://www.pbs.org/kcts/affluenza/home.html>). En fait, la maison est devenue la cible de nombreuses industries, telles l'électronique et les communications, ou encore de l'industrie alimentaire.

En 1943, la maison canadienne moyenne faisait 75 mètres carrés; en 1955, elle était passée à 100 mètres carrés. L'arrivée des *baby-boomers* sur le marché au milieu des années 80 a porté la surface moyenne de la maison unifamiliale à presque 200 mètres carrés dans la plupart des marchés. Parallèlement, la taille du foyer moyen diminuait, passant de 3,7 membres en 1971 à 3,1 en 1991. Nos revenus disponibles ont augmenté. Les familles à double revenu ont eu plus d'argent à dépenser pour leur maison, mais moins de temps pour le faire. Alors la maison est devenue le réceptacle des biens aux emballages de plus en plus séduisants.

La maison d'après-guerre était un abri, celle d'aujourd'hui donne accès à un statut social. On s'efforce d'aménager, pour un même niveau de revenus, des habitations variées. Paradoxalement, elles ont toutes les mêmes caractéristiques intérieures de base, faites pour attirer l'attention. L'appréciation de la dextérité personnelle du constructeur a fait place aux gigantesques halls d'entrée, aux plafonds élevés, aux grandes fenêtres, aux escaliers en courbe et aux foyers dont on ne se servira jamais. Dans chaque pièce se trouve un élément destiné à simplifier la vie. Prenons la cuisine : de lieu pour cuisiner, le four à micro-ondes l'a transformée en lieu pour traiter la nourriture. On achète moins d'aliments crus et plus de produits prêts à servir.

L'espace de rangement a donc augmenté. De gros réfrigérateurs, souvent un second frigo ou un congélateur, ont remplacé les dépenses remplies de produits de première nécessité, de cornichons et de confitures maison. La taille et le nombre des placards ont augmenté afin de loger presse-fruits, robots, multirobots de boulangerie, éclateurs à maïs, machines à pâtes et à cappuccino...

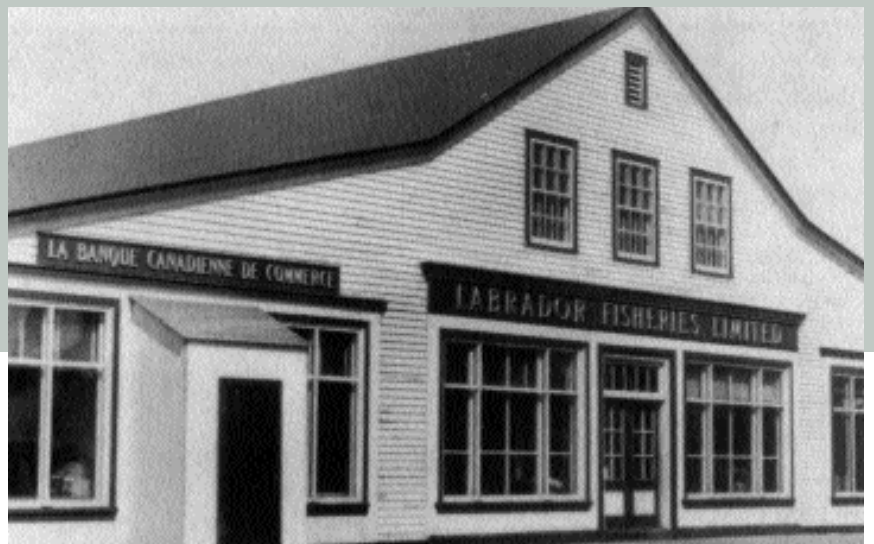
Un habile marketing conjugué aux attentes du consommateur a aussi transformé la salle de bain. Cet espace jadis modeste déborde à présent d'appareils : baignoire à remous, douche multi-jets, chasse d'eau silencieuse et lavabos surmontés d'un miroir éclairé façon loge de théâtre se disputent notre attention dans un éden carrelé de tuiles italiennes. En sus de la salle de bain principale, on en trouve une deuxième à l'étage, ainsi qu'une autre communiquant avec la chambre des maîtres.

Omniprésents dans la maison, les appareils électroniques véhiculant de l'information sont même accusés d'avoir changé les relations familiales. Dans de nombreux foyers, un ordinateur n'est apparemment pas suffisant : les enfants font leurs devoirs, furètent sur Internet alors que les parents rattrapent le travail en retard, lisent les nouvelles, paient leurs factures ou surveillent le rendement de leurs actions.

La télévision par câble ou à la carte et l'accès par satellite à des centaines de chaînes ont transformé les salons en « *cinémas maison* » dotés d'écrans de 54 pouces (1,80 m), et du son quadriphonique. La segmentation des émissions télé a conduit à l'achat d'un magnétoscope et d'un second, voire d'un troisième téléviseur. Les consommateurs n'auront guère voix au chapitre quand, bientôt, la télévision haute définition et le disque vidéo numérique (DVD) seront devenus la norme.

Dans les pays développés, la consommation est devenue une force puissante et bienvenue. Les dépenses des consommateurs et leur confiance reflètent des politiques efficaces. Les effets de la consommation sur nos foyers sont, eux, plus controversés. A-t-elle amélioré notre niveau de vie, augmenté notre confort, fait de nous des gens plus heureux ? Probablement oui, mais la note est salée.

**Avi Friedman**, professeur titulaire directeur, programme de la maison à coût abordable



**PATRIMOINE, COUPS DE CŒUR !**

LE CENTRE CULTUREL ET D'INTERPRÉTATION DE HAVRE-SAINT-PIERRE

# Après la CAO, le chaos...

En ce début de millénaire, aurions-nous créé un nouveau monstre : les échanges électroniques ? Avant la CAO (Conception assistée par ordinateur), les bureaux d'architectes fonctionnaient selon une méthode traditionnelle avec l'émission des plans et des devis sur papier. Aujourd'hui, savons-nous réellement où se trouvent nos originaux ?

Actuellement il est difficile, voire impossible dans certains cas, d'échanger et surtout d'interpréter sans un effort important des plans électroniques même s'ils ont été conçus par le même logiciel de CAO. La question qui s'impose : pourquoi ?

D'une part, les symboles utilisés sont souvent différents d'une firme à l'autre soit par leur couche, soit par leur composition. Par ailleurs, les professionnels qui envoient des plans électroniques craignent que les originaux soient falsifiés et qu'ainsi ils doivent se défendre contre d'éventuelles poursuites. Il y a aussi la problématique de la propriété intellectuelle et des copies de dessins non autorisées pour des fins de revente ou autres. Comme il n'existe pas de normes de classement, il s'ensuit une réelle difficulté à identifier les versions originales et modifiées d'un plan. En outre, il y a la possibilité de perdre les originaux, les tracas associés à la copie et au transport de documents.

Présentement, ces situations freinent l'échange électronique de plans conçus par ordinateur et ne facilitent pas l'ouverture des entreprises de la construction sur l'économie mondiale. La deuxième interrogation reste de savoir où se situe le cœur du problème ?

Le problème principal a été la certification des plans et devis ou la véracité du sceau émis par le professionnel de la construction (architecte ou ingénieur). Rappelons que la méthode traditionnelle prévoit qu'après avoir fait des copies de ses plans, le professionnel appose son sceau sur chacune d'elles. Pourtant, avec le temps, il a fini par mettre son sceau sur l'original et par faire des copies pré-scellées. L'avènement de l'ordinateur a augmenté la tentation de numériser le sceau et de l'apposer directement sur le fichier original. Le fichier devient alors reproductible à volonté, mais ne garantit plus que le plan n'a pas été trafiqué ou altéré durant son transport. Toutes les méthodes pour sceller électroniquement les plans resteront toujours à la hauteur du programmeur qui les a conçues. Plusieurs tentatives ont eu lieu dans le passé, mais aucune n'a su s'imposer aux professionnels; et d'ailleurs, elles ont disparu avec les nouvelles versions d'AutoCAD. Pire encore, les professionnels et les maîtres d'ouvrage finissent par ne plus vraiment savoir quelle est la

dernière version du dessin. Ainsi, chaque fois qu'un concepteur a besoin d'un plan de base pour démarrer son projet, il risque de dessiner à partir d'une copie périmée. Il crée alors un nouvel original qui devra être considéré comme tel, peu importe sa véracité.

Les conséquences sont évidemment fâcheuses. Cette situation amène les maîtres d'ouvrage à ne pas considérer les dessins CAO comme des originaux. Ceux-ci ne veulent pas être tenus responsables de la différence qui pourrait exister entre la copie papier et la copie électronique et des contestations qui pourraient s'en suivre. Nous les comprenons. L'absence de consensus a créé un blocage en permettant à deux systèmes de cohabiter. Nous générons désormais plus de papier. Chaque nouvelle version électronique engendre un nouvel original papier qui servira à produire des copies papier. Et à chaque fois que nous modifions le concept, nous recommandons encore et encore.

Pour sûr, nous avons des obligations. À l'ère de l'accord de Kyoto, en tant que profession, nous avons celle de trouver une solution pour réduire le volume de papier que nous gaspillons, sans oublier le pétrole que nous consommons pour envoyer ces copies de plans à destination. Dans un projet type où le propriétaire est à Toronto, l'ingénieur à Calgary, l'architecte à Vancouver, le chantier à Montréal et l'entrepreneur à Québec, il est facile de penser qu'à chaque changement, un cahier de plans sera envoyé à tous depuis un point central.

Pour évoluer dans ce sens, nous aurons besoin de révolutionner notre façon de faire et, avant tout, la notion même de ce qu'est un original. Au moment où nous aurons franchi la barrière de l'électronique, nous pourrions vraiment prendre avantage des retombées réelles que nous promettait la CAO. Nous sommes à l'aube d'une nouvelle évolution tout comme nous l'avons été dans les années 80 en abandonnant nos tables à dessin au profit d'AutoCAD.

**Dominique Dubuc**, B.Arch, M.Arch, architecte, membre du Comité matériaux et techniques

**PATRIMOINE, COUPS DE CŒUR !** L'ENTREPÔT FRIGORIFIQUE DE LA COOPÉRATIVE DE CARLETON DIT « LE FRIGIDAIRE »

LA GRANGE DODÉCAGONALE DE MYSTIC



# L'architecte et la machine

Hier encore, l'architecte transportait aux quatre coins du monde des kilos de large papier imbibés d'encre et de sueur. Aujourd'hui, à l'heure de l'ordinateur portable et de l'Internet, comment la profession adopte-t-elle les nouvelles technologies ? Un bref regard sur les façons de faire, les grands enjeux et la sécurité peut répondre à pareille question.

D'aucun n'ignore les progrès technologiques en termes de communication tels qu'Internet, Intranet et Extranet, et bientôt les technologies IP et Blue Tooth. Cependant, une minorité de bureaux d'architecture utilise le réseau internet. Pourtant, les avantages d'une telle technologie semblent évidents pour le métier d'architecte : vitrine corporative, rapidité des échanges, fiabilité, intégration des opérations de gestion des documents et des projets. Quant à lui, le réseau extranet devient un outil de premier choix. Comme son nom l'indique, un réseau extranet est étroitement lié à celui d'Internet, rendant accessible une partie du serveur.

Depuis quelques années, il ne cesse de croître en popularité auprès des personnes soucieuses d'échanger des données et d'améliorer leur processus d'affaires. Pour l'architecte, il devient un véritable pôle de travail où convergent tous les intervenants. Les données s'y retrouvent sur un serveur unique, ce qui assure l'uniformité dans leur organisation. On peut imaginer des fonctions qui vont du simple échange de documents, jusqu'à la gestion des feuilles de temps. Chaque intervenant, du fournisseur à l'architecte associé, garde ses privilèges. Un extranet permet aussi aux personnes choisies d'être avisées des dépôts et retraits de documents.

L'implantation d'un type spécifique comme l'Extranet Web se prête bien à la sécurité informatique. Pour communiquer, un extranet ne nécessite qu'un seul protocole (HTTP ou WEB), aidant ainsi la configuration des instruments de protection, *Firewall* ou autres, du réseau. De plus, la surveillance d'un tel réseau est facile et permet d'identifier en tout temps les usagers et les problèmes reliés au réseau. Si toutefois les données et l'information échangées s'avèrent sensibles, il existe un protocole plus sécurisé, le HTTPS, activable avec une intervention mineure et quelques formules administratives. Cependant, il importe de rappeler que des codes usagers et des mots de passe faciles à deviner demeurent le principal problème du monde informatique.

Plusieurs inquiétudes relatives à la protection de la propriété intellectuelle subsistent avec Internet. Il importe cependant de savoir que la législation canadienne rajuste depuis plusieurs années les lois et protège de mieux en mieux la propriété intellectuelle.

Pour un bureau d'architectes, l'application des technologies nouvelles représente une valeur ajoutée, à tous les niveaux. Et malgré ces avantages, il s'avère essentiel, pour l'usager du commerce électronique, de bien établir ses besoins et de se structurer de façon cohérente, efficace et, surtout, sécuritaire.

Frédéric Bruneau, chargé de projets, Graph Architecture

## MAÎTRISE EN GÉNIE DE LA CONSTRUCTION

### Gestion des projets de construction

#### Objectifs et contenu

Permettre aux ingénieurs et aux professionnels de la construction de mieux exercer des fonctions de niveau cadre ayant trait à la direction de travaux de construction ou de gestion de projets. Plus spécifiquement, il s'agit de pouvoir :

- diriger les travaux de gestion, de planification et de contrôle des travaux de construction, d'évaluation des échéanciers et des coûts et d'affectation des ressources;
- analyser et optimiser les éléments d'un projet de construction et utiliser les méthodes modernes d'analyse de données et de techniques de décisions;
- faire l'analyse financière de toutes les phases d'un projet de construction;
- diriger les travaux et les ressources humaines relevant de lui;
- maîtriser l'administration et les aspects juridiques des contrats de construction;
- entreprendre des projets de construction internationaux.

#### Formule pédagogique

Le programme de maîtrise en génie de la construction comporte **45 crédits**, dont **7 cours** totalisant 21 crédits et **un mémoire de maîtrise** de 24 crédits.

#### Enseignement accéléré et projet en entreprise

Facilitant l'accès du programme de maîtrise en génie de la construction à la fois aux personnes souhaitant étudier à temps complet et aux professionnels déjà actifs sur le marché du travail, l'ÉTS met de l'avant une formule d'enseignement intensif adaptée aux deux catégories d'étudiants. La plupart des cours sont offerts en *formule accélérée*, à raison de six heures le vendredi et six heures le samedi, à une fréquence de deux fois de semaine successives, ce qui permet de terminer chacun d'eux après un maximum de six à sept semaines. Grâce à cette formule, les candidats occupant un emploi devraient être en mesure de mener leur programme à terme dans un délai très raisonnable.

#### Renseignements et admission

École de technologie supérieure  
1100, Notre-Dame Ouest, Montréal (Québec), H3C 1K3  
Décanat à la formation : (514) 396-8660  
Bureau du registraire : (514) 396-8888  
<http://www.etsmtl.ca>



Université de Québec

École  
de technologie  
supérieure

Formation intensive pour les professionnels de la construction

# Le piratage informatique et la loi

La plupart des gens n'envisageraient jamais de s'emparer de quelque chose qui ne leur appartient pas. Toutefois, ceux qui copient des logiciels sans en avoir l'autorisation sont en train justement de voler de la propriété intellectuelle. Nous reproduisons ici des extraits d'un article renseignant sur le piratage informatique au Canada.

Tout comme la plupart des travaux de création tels que les livres, la musique et les films, les logiciels sont protégés par la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada. On n'achète pas le droit d'auteur avec un logiciel, mais plutôt le droit d'en faire usage en respectant certaines restrictions imposées par l'auteur, qui est, dans la plupart des cas, l'éditeur du logiciel. Les droits précis sont stipulés dans le document qui accompagne le logiciel, soit le permis d'utilisation. Le plus souvent, il vous donne droit à installer le logiciel dans un ordinateur et d'en faire une copie de sauvegarde. Mais si l'on copie, reproduit ou distribue le logiciel de manière illicite, il s'agit d'une infraction à la loi canadienne sur le droit d'auteur.

En vertu de la loi, une entreprise est tenue responsable des activités de ses employés. Donc, si un employé installe une copie de logiciel non autorisée dans un ordinateur appartenant à son employeur ou obtient une copie illicite d'un logiciel sur Internet, la société pour laquelle il travaille peut faire face à des poursuites pour délit de contrefaçon. Cela s'applique même si la direction de l'entreprise n'est pas au courant des activités de l'employé en infraction. En plus des conséquences légales, l'utilisation de copies non autorisées de logiciels implique aussi :

- un risque de virus, disquettes corrompues ou logiciels défectueux;
- une documentation incomplète et pas de garantie;
- aucun soutien technique;
- pas d'accès aux mises à jour des logiciels.

La première responsabilité de l'utilisateur d'un logiciel est de s'assurer d'acheter des logiciels légitimes. Il faut s'assurer d'avoir les disques authentiques, les manuels d'instructions et toute la documentation relative au permis d'utilisation. Il faut éviter les disques vendus sans emballage ou identifiés à la main ou encore des logiciels offerts à des prix « spectaculaires » et il faut faire attention aux marchands d'électronique qui affichent des logiciels « authentiques » à prix réduits en raison de surplus d'inventaire. Un grand pourcentage de logiciels vendus aux enchères sur Internet ne sont pas des copies autorisées.

Ensuite, on se doit d'installer le logiciel conformément au permis d'utilisation. Quand il est installé par une autre personne, elle doit fournir la preuve qu'il s'agit bien d'une copie autorisée. Si ses besoins informatiques ont été confiés à un consultant externe ou à un fournisseur de services d'application, la direction d'une entreprise est tout de même responsable de respecter le permis d'utilisation.

Les victimes du piratage informatique sont nombreuses aussi bien les réalisateurs de logiciels, les consommateurs que l'industrie informatique. Tous les réalisateurs de logiciels, petits et grands, consacrent des années à la création d'un logiciel. Une partie du coût d'un logiciel autorisé est destinée au financement de la recherche et du développement. Lorsqu'on achète des logiciels illégaux ou des copies contrefaites, l'argent s'en va tout droit dans les poches des pirates informatiques. Alors, soyez vigilants !

Ce texte a été écrit par Jacqueline Famulak, présidente de l'Alliance canadienne contre le vol de logiciels (ACCVL). Si vous n'avez pas tout compris, vous devriez leur téléphoner au 1 800-263-9700 ou visiter leur site Web <http://www.caast.org>

## PATRIMOINE, COUPS DE CŒUR !

LA MAISON CORMIER, PLESSISVILLE



L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE DE LACHUTE



À L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL  
ÉDIFICE DU VIEUX SÉMINAIRE DE QUÉBEC AU 1, CÔTE DE LA FABRIQUE, QUÉBEC

## LA JOURNÉE

8 H 30  
INSCRIPTION

9 H 00  
DÉBUT DES COURS

### LE PROGRAMME DE LA MATINÉE

#### LES COURS

VOUS AVEZ LE CHOIX ET QUEL CHOIX ! VOUS POUVEZ SUIVRE DEUX COURS EN LIGNE, UN PREMIER DE 9 H 00 À 10 H 30 SUIVIT D'UN AUTRE DE 10 H 45 À 12 H 15. CE SONT DES FORMATIONS INTENSIVES DE QUALITÉ ET IL VOUS EN COÛTERA 125\$ AU LIEU DE 150\$ POUR LES DEUX.

DE 9 H 00  
À 10 H 30

#### ARCHITECTURE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

Chaque culture a un rapport particulier à l'espace. Dans une approche éthique et respectueuse des diversités culturelles, l'architecte sans frontières doit tenir compte des besoins spécifiques locaux lorsqu'il s'exporte. Ses outils de travail sont porteurs de significations culturelles. Pour bâtir à l'étranger, il lui faut regarder son travail sous un nouvel angle.

André Casault, architecte, professeur

Coût : 75\$ \*

OU  
DE 9 H 00  
À 10 H 30

#### STRATÉGIES BIOCLIMATIQUES : CHAUFFAGE OU REFOUILLISSEMENT ?

Vous allez découvrir les profils d'équilibre thermique. Ils permettent de connaître rapidement le comportement thermique d'un espace en fonction de variables architecturales, programmatiques et climatiques simples. L'architecte peut ainsi mieux intégrer les stratégies bioclimatiques en amont de son projet architectural.

André Potvin, M.Arch, Ph.D, professeur adjoint

Coût : 75\$ \*

ENSUITE  
DE 10 H 45  
À 12 H 15

#### INTERNET : MONTRER L'ARCHITECTURE D'ICI ET FAIRE L'ARCHITECTURE AILLEURS

Il s'agit de connaître les potentiels du réseautage sur Internet. On présente deux volets : les principes de positionnement média de l'architecture d'ici et l'échange d'information sur l'architecture d'ailleurs. OUTPUT : consolidation de la présence d'un site sur Internet. INPUT : à travers l'exemple des concours d'architecture, démonstration des possibilités de conception et de collaboration sans frontières... et sans déplacement.

Jean Beaudoin, B.Arch. et B.Ing, concepteur, O/I Office Interdisciplinaire, président, Z-one Architecture

OU  
DE 10 H 45  
À 12 H 15

#### ÉCLAIRAGE NATUREL : STRATÉGIES ET OUTILS D'AIDE À LA CONCEPTION

Ce cours présente des principes de prédiction de la lumière naturelle dans les espaces intérieurs. Des stratégies de conception de puits de lumière, réflecteurs externes et internes seront exposées. Des outils concrets seront distribués (étude de faisabilité, Lumcalcul) ainsi que des références indispensables.

Claude MH Demers, M.Arch, Ph.D Cambridge, professeure

Coût : 75\$ \*

AUTREMENT, VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE PARTICIPER À UNE FORMATION LONGUE OU À UN ATELIER QUI SE DÉROULENT SUR L'ENSEMBLE DE LA MATINÉE DE 9 H 00 À 12 H 15.

DE 9 H 00  
À 12 H 15

#### CODE DE CONSTRUCTION, MEZZANINES ET AIRES COMMUNICANTES

La formation concerne la sous-section 3.2.8 du Code de construction, Chapitre I, Bâtiment et les articles connexes. Elle donne à connaître les éléments suivants :

- détermination du nombre d'étages selon l'article 3.2.1.1 (mezzanines);
- deux méthodes visant la conformité des aires communicantes :
  - compartimentation verticale;
  - articles 3.2.8.3 à 3.2.8.9;
- exceptions de l'article 3.2.8.2 (mezzanines, ouvertures permises);
- issues des mezzanines et aires communicantes (article 3.4.2.2);
- modifications proposées par le CNRC pour l'édition 2005 du *Code du bâtiment*.

André Gobeil, architecte, Norbati Consultants

OU L'ATELIER  
DE 9 H 00  
À 12 H 15

#### CONCEPTION SANS OBSTACLES

Axé sur l'accessibilité, cet atelier propose de visiter un bâtiment avec des personnes handicapées pour voir quels sont les obstacles rencontrés dans leur quotidien. Vous pourrez ainsi comprendre leurs besoins afin de mieux y répondre. En matière de conception sans obstacles, les exigences du *Code de construction* ne devraient-elles pas être intégrées dès l'étape de la conception du projet ?

Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées, Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec

Coût : 25\$ \*

12 H 15  
DÎNER BOÎTE À LUNCH

13 H 30  
INSCRIPTION

14 H 00  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

17 H 15  
REMISE DE LA BOURSE DU  
COLLÈGE DES PRÉSIDENTS, DU  
PRIX THOMAS-BAILLAIRGÉ ET  
DES PRIX D'EXCELLENCE

COCKTAIL

## INSCRIPTION

### DÎNER

Les participants à cette matinée de formation se verront remettre à titre gracieux leur dîner boîte à lunch. Les lève-tard, les bourreaux de travail, les occupés à rédiger leurs mémoires sont cordialement invités à nous rejoindre pour le dîner. Contre la modique somme de 15\$, ces personnes disposeront également d'une délicieuse boîte à lunch et pourront ainsi accompagner les plus studieux dans leur découverte du Vieux Québec. Pour tout cela, n'oubliez pas de vous inscrire.

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

TOUT LE MONDE DOIT IMPÉRATIVEMENT RÉINTÉGRER L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE À 13 H 30 PRÉCISES POUR S'INSCRIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE.

#### PRÉSENTATION DE PROPOSITIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

À l'intention des membres qui voudraient présenter des propositions à l'assemblée générale, je rappelle l'existence de l'article 1.08 du Règlement sur les affaires du Bureau et les assemblées générales, qui stipule que :

« Le Bureau porte à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle toute question d'intérêt commun pour la profession, présentée par un membre, sous forme d'avis de proposition, au moins cinq (5) semaines avant la date de l'assemblée générale. »

Je devrais donc recevoir les avis de propositions avant le vendredi 9 mai 2003.

**Jean-Pierre Dumont**, avocat  
Secrétaire de l'Ordre et attaché d'affaires

À LA CHAPELLE DU MUSÉE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE  
AU 2, CÔTE DE LA FABRIQUE, QUÉBEC



POUR PARTICIPER AUX ACTIVITÉS DU FORUM DES ARCHITECTES, IL SUFFIT DE VOUS INSCRIRE DÈS MAINTENANT. PLUS VITE VOUS SEREZ INSCRIT, MEILLEURES SERONT VOS CHANCES DE VOIR VOTRE SÉLECTION SATISFAITE, CAR LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ. LA DATE D'INSCRIPTION AUSSI EST LIMITÉE AU **30 MAI 2003**.

### COURS, ATELIER

DE 9 H 00 À 10 H 30	MONTANT	DE 9 H 00 À 12 H 15	MONTANT
<input type="checkbox"/> Architecture et coopération internationale	75\$	<input type="checkbox"/> Code de construction	125\$
<input type="checkbox"/> Stratégies bioclimatiques : chauffage ou refroidissement ?	75\$	<input type="checkbox"/> Conception sans obstacles	25\$
DE 10 H 45 À 12 H 15		<b>ACTIVITÉS</b>	
<input type="checkbox"/> Internet : montrer l'architecture d'ici, faire l'architecture ailleurs	75\$	<input type="checkbox"/> Dîner boîte à lunch	15\$
<input type="checkbox"/> Éclairage naturel : stratégies et outils d'aide à la conception	75\$	<input type="checkbox"/> Je participe aux cours ou à l'atelier et je désire ma boîte à lunch	gratuit
J'ASSISTE À DEUX COURS INTENSIFS À LA SUITE ET JE PROFITE DE LA PROMOTION - <b>25\$</b>		<input type="checkbox"/> Option boîte à lunch végétarienne	
		<input type="checkbox"/> Cocktail	gratuit

### IDENTIFICATION

(LES MONTANTS INCLUENT LES TAXES) **TOTAL**

NOM \_\_\_\_\_

BUREAU \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_ VILLE (PROVINCE) \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

### PAIEMENT

TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_ TÉLÉCOPIEUR \_\_\_\_\_ COURRIEL \_\_\_\_\_

CHÈQUE     MANDAT POSTE LIBELLÉ AU NOM DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC  
 VISA         MASTER CARD

NUMÉRO DE LA CARTE \_\_\_\_\_ DATE D'EXPIRATION \_\_\_\_\_

**X**  
SIGNATURE \_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_  
TPS #R107802969 TVQ #1006163269

RETOURNEZ CETTE INSCRIPTION  
ACCOMPAGNÉE DE VOTRE PAIEMENT  
À L'ATTENTION DE

LISE PELLERIN — FORUM 2003  
ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC  
1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, MONTRÉAL, H3H 1R4

## UN REGARD SUR LE PATRIMOINE URBAIN ET LA VILLE CONTEMPORAINE

# Le Conseil du patrimoine de la ville de Montréal

Dans la foulée du Sommet de Montréal, la Ville de Montréal institue la création d'un Conseil du patrimoine. Cette organisation, créée en août 2002 par règlement municipal, vient de voir la nomination de ses membres confirmée.

La ville de Montréal s'outille d'un conseil en matière de patrimoine. En janvier 2003, le Comité exécutif de la Ville de Montréal entérinait la nomination de ses membres. Dans son communiqué du 22 janvier 2003, la Ville présente le Conseil du patrimoine comme « une instance consultative qui conseillera et donnera son avis au Conseil municipal, au Comité exécutif et aux conseils d'arrondissement sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser la protection

et la mise en valeur du patrimoine montréalais. Il contribuera également à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du patrimoine de la Ville tout en s'intéressant à l'initiation et à la sensibilisation au patrimoine en favorisant l'organisation d'activités et l'élaboration d'outils pédagogiques ».

N'essayez pas de lire ce passage à haute voix, vous risqueriez de manquer de souffle. Il s'agit d'un projet qui semble, à priori, ratisser large. À l'occasion, on approfondira le sujet. Une chose est sûre, la maîtrise de ce vaste projet incombera à ses douze membres nouvellement nommés. Parmi eux, cinq sont architectes dont les trois qui agiront à titre de substitués dans la catégorie suppléants, sauf erreur sur les compétences des personnes sélectionnées.

## La création architecturale et le patrimoine

**Le problème de la rencontre de l'ancien et du nouveau, de l'architecture contemporaine avec le cadre bâti existant souvent qualifié de patrimoine, est sans doute l'un des sujets les plus délicats et les plus controversés.**

Depuis les différentes époques de l'histoire de l'architecture nous parvenons des échos de ces affrontements aussi inévitables qu'essentiels, où les opinions les plus contradictoires se heurtent, faisant valoir l'esthétique ou l'attachement sentimental.

Avec l'émergence d'une nouvelle esthétique, d'une façon différente de voir, de l'apport de nouveaux matériaux et de méthodes constructives différentes, l'architecture contemporaine s'est trouvée en porte-à-faux avec ses traditions. Mies van der Rohe ou Le Corbusier nous abjuraient de renoncer à toute référence à l'histoire et, tandis que le premier faisait la guerre à l'ornement, le second entreprenait de tuer la rue. Le modernisme, même s'il nous a laissés des œuvres remarquables, est jalonné de réalisations qui ignorent le contexte, agressent les voisins et détruisent une harmonie longtemps respectée. La population a souvent rejeté ces œuvres basées sur une esthétique dont les fondements intellectuels lui étaient étrangers. Elles bouscullaient trop sa façon de voir, sa manière de vivre, ses sentiments.

Comme tout va de pair, on se doit de constater que le mépris de l'environnement des années 50 a fait place à une conscience de plus en plus grande et articulée face aux milieux de vie. En fait, la conscience de l'environnement et le respect du patrimoine s'imposant peu à peu, il est devenu impossible d'intervenir comme auparavant. Le modernisme triomphant a eu alors tendance à disparaître pour faire place à une plus grande sensibilité, même s'il y a encore des individus incapables d'objectivité face aux œuvres de transition des années 30 ou 40.

On a beaucoup écrit sur cette délicate question de l'intégration ou de la juxtaposition de l'œuvre contemporaine à une œuvre ou à un contexte jugé patrimonial. Certains ont développé des recettes, d'autres ont élaboré des critères - des méthodes trop longues à aborder ici. Si les recettes peuvent être utiles, elles n'assurent pas le succès, pas plus que les critères. Comme le rappelle le philosophe Yves Michaud : « ... la valeur esthétique n'est pas plus absolue que les critères au nom desquels on la discerne : elle vaut ce que valent les critères qui permettent la communication entre ceux qui partagent le jeu de langage et l'esthétique localisée en question ».<sup>1</sup>

Toutefois, il paraît utile de rappeler les bases d'une intégration ou, devrait-on plutôt dire, d'une rencontre réussie : concordance d'implantation et de hauteur, respect des échelles, parenté ou parallélisme des matériaux et des couleurs, synchronicité des rythmes, symétrie au sens premier d'équilibre, correspondance des ouvertures, alternance des pleins et des vides, dialogue des proportions, réinterprétation d'éléments accessoires et rappel du décor. Tels sont les moyens généralement cités qui seront employés à des degrés divers selon le contexte et la manière dont l'architecte les perçoit. Mais, si les recettes sont utiles, au moins pour rappeler les ingrédients et leurs proportions, rien ne remplace le geste inspiré, le regard attentif et amoureux du chef conscient de sa science, de son habileté et de sa fragilité à la fois. Il sait que l'échec reste toujours possible, d'où la nécessité d'approcher ces lieux avec prudence et les yeux grand ouverts. « ... Il faut surtout voir ce que l'on voit », disait Le Corbusier, qui aurait plutôt dû avouer que l'on voit surtout ce que l'on veut voir.

L'architecte, à la manière du peintre revenant sans cesse sur le même paysage pour en saisir l'insaisissable, doit lui aussi revenir sur les lieux pour en capter ce moment intemporel. Il saura ensuite reproduire la magie du lieu dans lequel il se logera sans pour autant renoncer à ses convictions.

### Denys Marchand

P.S. Au moment d'écrire ces lignes, une recherche dans la banlieue galopante de Montréal nous montre combien le marché immobilier dédaigne la maison « moderne » au profit d'immondes gâteaux inspirés des faux châteaux des Ailes de la mode. Les implantations abusives, les hauteurs incompatibles, les fausses pierres restituées continuent de saccager nos paysages. Mais ceci n'est peut-être pas une autre histoire !<sup>2</sup>

1 Michaud Yves, *Critères esthétiques et jugement de goût*, Éditions Jacqueline Chambon, Nîmes, 1999. On lira avec plaisir ce petit ouvrage de 120 pages.

2 Certains parlent ainsi de « texture visuelle », terme que je trouve fort approprié.

# L'architecture moderne, un bien culturel ?

**Conseil du patrimoine, règlements municipaux, politique municipale, gouvernementale ou fédérale, organismes voués à la reconnaissance et la préservation du patrimoine, pistes de réflexions, cadre de référence, citations au titre des biens culturels... On en passe et des meilleurs. Beaucoup de monde s'intéresse à la mémoire collective du Québec. C'est un fait ! Mais, qui fait quoi pour sauvegarder l'architecture moderne ?**

Lors de sa dernière livraison de 2001, *Esquisses* publiait la lettre que le président de l'Ordre, Claude Hamelin Lalonde, adressait au premier ministre du Québec. Implicitement, il y regrette l'opinion négative que Bernard Landry a de l'édifice J et H et que partage une partie de la population. La mauvaise réputation faite à l'architecture moderne, dans les années 1970, cache ses qualités et devient un obstacle à sa reconnaissance patrimoniale. Pourtant, dans de nombreux pays, la situation de l'architecture novatrice du XX<sup>e</sup> siècle semble plus favorable sur le plan de l'appropriation collective. Ses réalisations les plus remarquables y ont acquis le statut de monument historique.

Sur ce terrain, la France fut à l'avant-garde. Dès 1957, le premier édifice moderne classé, a été le Théâtre des Champs-Élysées (1910-1913) d'Auguste Perret. Depuis, il a fait l'objet d'une restauration attentive et d'un agrandissement audacieux. D'autres reconnaissances suivirent au cours des années 1960, parmi lesquelles une dizaine d'édifices de Le Corbusier. À l'occasion du nouveau millénaire, plusieurs livres ont fait état des monuments du XX<sup>e</sup> siècle, parmi lesquels on compte de nombreux bâtiments représentatifs de l'architecture la plus radicale. Aux côtés des grands maîtres, se retrouvent des architectes dont la fortune critique est moins retentissante et l'intérêt plus local.

Au tournant des années 1980, les Pays-Bas ont joué un rôle majeur dans la défense de l'architecture moderne. Dans ce pays, fut fondé en 1988 Docomomo International, une organisation non gouvernementale représentée aujourd'hui dans 40 pays du monde. Son secrétariat général a été officiellement transféré à Paris, lors de sa VII<sup>e</sup> conférence internationale qui se tenait dans la capitale française en septembre dernier. Cette rencontre fut particulièrement intéressante par son thème général : *Image, usage, héritage : la réception de l'architecture du mouvement moderne*. Elle a permis de mettre en lumière l'accueil changeant qu'a connu l'architecture nouvelle du XX<sup>e</sup> siècle. La prochaine rencontre internationale de Docomomo aura lieu à New York, en septembre 2004, sur un sujet qui devrait passionner les architectes praticiens puisqu'il sera question de la relation entre conservation et design.

Malheureusement, l'architecture moderne du Québec demeure peu valorisée. Même ses manifestations les moins radicales, tel l'Art déco, ne suscitent ni l'intérêt des propriétaires ni le respect des professionnels. Certes, en août 2000, le restaurant l'Île de France a été classé (Jacques Carlu, 1930). Par contre, la succursale de la Banque Nationale (J.J. Perrault et R. Tourville), sur Sainte-Catherine au coin de Mansfield, a été transformée en une boutique sans grand égard aux qualités spatiales et décoratives originales. Voilà quelques années, la transfiguration du siège de l'Ambulance Saint-Jean (1968-1969), au coin de Maisonneuve et Saint-Denis, a rendu méconnaissable l'œuvre de Jean-Paul Pothier.

Pourtant, dans les années 1950 et 1960, le Québec a produit de remarquables édifices et ensembles dont plusieurs sont de stature internationale. Que l'on pense aux grands complexes urbains du centre de la métropole, aux églises du Saguenay-Lac-Saint-Jean ou encore aux édifices scolaires érigés à l'échelle de la province alors que le ministère de l'éducation était créé. Aucune de ces réalisations n'est encore protégée.

Sans doute était-il trop tôt en 1988, alors qu'une demande de classement fut introduite par Montréal moderne (devenue Docomomo Québec depuis 1994) pour le Westmount Square (Mies van der Rohe, 1964-1969). Aujourd'hui, le temps est sans doute venu pour que la demande faite par Héritage Montréal pour Habitat 67 reçoive un accueil plus favorable. Bien sûr, le classement par l'État reste une mesure exceptionnelle que viennent compléter les dispositions de protection dont peuvent se prévaloir les municipalités dans le cadre de la *Loi sur les biens culturels*. Nonobstant le cadre légal, les architectes devraient être les premiers gardiens de ce que leurs prédécesseurs ont édifiés avec talent et compétence.

Pour cela, il faudrait qu'ils redécouvrent leur culture, dans sa diversité et sa complexité. C'est dans ce but qu'un programme d'études supérieures spécialisées en connaissance et sauvegarde de l'architecture moderne a été ouvert à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal. La conservation, qu'elle passe par la restauration ou la réhabilitation, nécessite des connaissances spécialisées et, avant tout, une attitude particulière qui incite au respect de l'existant, même lorsque celui-ci n'est pas héroïque. Le projet d'architecture n'est pas toujours l'occasion de faire preuve d'originalité.

**France Vanlaethem**, professeure, École de design, Université du Québec à Montréal  
présidente de Docomomo Québec

## Un programme unique au Québec

> DESS en Connaissance et sauvegarde de  
l'architecture moderne

Pour les professionnels et les diplômés de premier cycle universitaire en architecture, en design de l'environnement, en design d'intérieur, en design industriel, en génie, en urbanisme, en histoire de l'art ou dans un champ d'études lié au programme.

Réception des demandes d'admission :  
au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2003

Renseignements :

Réjean Legault, directeur du programme  
École de design  
(514) 987-3000, poste 1858 #  
legault.rejean@uqam.ca  
www.unites.uqam.ca / design

> Faites plus amples connaissances

**UQÀM**

# Concours de circonstances

Les deux plans qui ont été désignés comme finalistes du concours d'architecture organisé pour la reconstruction du World Trade Center à New York prévoient des structures plus élevées que les tours jumelles détruites dans l'attentat du 11 septembre. L'impressionnante flèche de la tour projetée par Daniel Libeskind s'élève à 541 mètres de haut (1776 pieds bâtis en hommage à l'année d'indépendance américaine). De leur côté, les architectes unis sous l'appellation *Think*, proposent deux treillis d'acier s'élevant à la délirante hauteur de 640 mètres. De quoi mettre au rancart les tours jumelles Petronal de Kuala Lumpur, hautes de 452 mètres. L'issue de ce concours a été heureuse pour Daniel Libeskind qui vient d'être choisi.

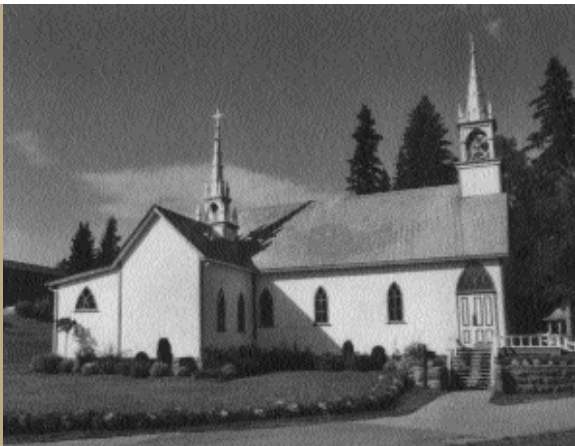
Mais, le gigantisme ne s'arrête pas là et fait grimper les enchères en flèche ! Un projet hallucinant de construction de la plus haute tour du monde déjà démarré à Shanghai sera revu à la hausse. L'immeuble devrait culminer à 500 mètres environ pour dépasser structurellement le projet gagnant du World Trade Center. Ce dernier dominerait uniquement par sa flèche.

# La saison des prix s'en vient

Nous vous rappelons que l'excellence des architectes sera récompensée à Québec le vendredi 13 juin 2003 lors de la journée du Forum des architectes. Nous vous invitons à venir très nombreux assister à la remise des prix. L'évènement se déroulera à 17 heures dans la Chapelle du Musée de l'Amérique française. La ballade dans le secteur vaut le détour. La chapelle jouxte l'édifice du Vieux Séminaire, à deux pas du Vieux Québec et du Château Frontenac. C'est également dans ce site enchanteur que seront remis la Bourse du Collège des présidents ainsi que le Prix Thomas-Baillairgé. Nos meilleurs vœux de réussite accompagnent l'ensemble des concourants.

## PATRIMOINE, COUPS DE CŒUR !

L'ERMITAGE SAINT-ANTOINE DE LAC-BOUCHETTE, SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN



# Le jury retient cinq propositions architecturales

Nous voici au terme de la première étape du concours international d'architecture tenu dans le cadre du projet de construction du complexe culturel et administratif de Montréal. Le jury, réuni sous la présidence de Georges Adamczyk, a dévoilé l'identité des cinq candidatures retenues. Il s'agit de : Busby + Associates Architects Ltd de Vancouver; Cohlmeier Architects de Winnipeg; De Architekten cie. de Amsterdam aux Pays-Bas; NOMADE architecture inc. de Montréal; et Saucier + Perrotte architectes de Montréal.

# Partenariat entre la municipalité et les universités

La Ville de Montréal, encore elle, vient d'approuver une entente conclue avec l'Institut d'urbanisme et les Écoles d'architecture et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, ainsi que les Écoles d'urbanisme et d'architecture de l'Université McGill. Pour 2003, l'entente prévoit rien de moins que six projets visant à améliorer le paysage urbain de Montréal. Un premier concours portera sur le réaménagement de la Place Eugène Lapierre. En outre, l'accord donne des mandats d'études universitaires en appui au Plan d'urbanisme de la ville. Beaucoup d'étudiants ne vont pas s'ennuyer. Ceux en urbanisme participeront à une charrette d'idées sur le quartier de la mode.

On trouve également une journée d'étude sur le rôle des architectes, des urbanistes et des architectes paysagistes dans l'aménagement de la métropole. À noter que d'ici la fin de l'année 2004, la Ville de Montréal a promis de se doter d'un plan d'urbanisme. Et il faut toujours respecter ses promesses. Enfin, l'entente appuie l'organisation d'un séminaire international sur la planification urbaine et, pour finir, la création d'un programme universitaire commun à l'Université de Montréal et l'Université McGill. L'accord, valide jusqu'en 2006, devrait être réévalué avant la fin du mois de janvier 2004.

L'AUBERGE CHARLES-SYMMES, GATINEAU



## Conférences

### TERRITOIRES EN MOUVANCE

Les rencontres internationales *Territoires en mouvance* se veulent sans contredit un lieu de partage où des créateurs, des penseurs et des théoriciens de toutes origines se retrouveront pour mieux échanger sur la notion d'identité culturelle. Ces rencontres auront lieu les 25 et 26 avril 2003 au Studio de l'Agora de la danse à Montréal. Elles prendront place au sein d'un événement plus large, *Vooruit danse en avant*, une initiative de l'Agora de la danse (Montréal, Québec) et du Centre d'Arts Vooruit (Gent, Flandre). Le tout se déroulera à Montréal et à Québec, du 23 avril au 10 mai 2003.

Studio de l'Agora de la danse  
840, rue Cherrier, Montréal

### FORUM 2003 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE KYOTO

En décembre 2002, le gouvernement fédéral ratifiait le protocole de Kyoto sur les changements climatiques. Pour débattre de sa mise en œuvre au Canada, trois colloques sont à l'affiche le 12 mai 2003 : *L'efficacité énergétique dans les bâtiments*, *La gestion durable des transports*, *L'énergie et la protection du climat*.

Hôtel Hilton Bonaventure  
1, place Bonaventure, Montréal  
Information : Groupe de recherche appliquée en macroécologie au (514) 634-7205

### LA CULTURE FRANÇAISE DU JARDIN

Vive le printemps ! À l'intérieur de trois conférences, on vous propose un voyage bucolique à la découverte du savoir-faire des architectes et des paysagistes français dans la construction du jardin classique du XVII<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle, du jardin paysager *french style* du XIX<sup>e</sup> et du jardin arabo-andalou du début du XX<sup>e</sup> siècle.

Jardin botanique de Montréal  
4101, rue Sherbrooke Est, Montréal

## Expositions

### GREG CURNOE ET SERGE LEMOYNE

Jusqu'au 13 novembre 2003, deux artistes canadiens exposent leurs convictions nationalistes : Greg Curnoe veut protéger l'identité culturelle canadienne de l'invasion américaine alors que Serge Lemoine cherche à inscrire l'art québécois à l'intérieur des courants artistiques internationaux.

Musée des beaux-arts de Sherbrooke  
241, rue Dufferin, Sherbrooke

### FESTIVAL DE THÉÂTRE DES AMÉRIQUES

Cette manifestation biennale, fondée sous le signe de la création contemporaine internationale, rassemble ceux qui font du théâtre et ceux qui s'y intéressent. Lieu d'échange et de réflexion sur l'art théâtral, le FTA propose également tables rondes, débats, lectures de textes, films sur le théâtre et les expositions. La 10<sup>e</sup> édition du Festival se tiendra du 22 mai au 8 juin 2003 à Montréal.

Information : (514) 842-0704

### MANIF D'ART 2

La seconde édition de la Manif d'art se déroulera du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2003 dans plusieurs sites du quartier Saint-Roch de la ville de Québec. Cette biennale vouée à la promotion et à la diffusion de l'art actuel s'inscrit sous le thème *Bonheur et simulacres*. À cette manifestation viendront se greffer plusieurs activités satellites : ateliers de création, programmation vidéo et cinématographique, colloques, midis-rencontres avec les artistes, spectacles de danses.

Information : (418) 524-1917

## Salons

### SIDIM

Pour sa quinzième année d'existence, le Salon international du design d'intérieur de Montréal fête en grand. Les architectes sont conviés à venir découvrir les nouveautés et à chercher conseils auprès des professionnels du milieu. Parmi les pays représentés, on retrouvera la France, l'Italie et l'Espagne.

Professionnels et gens d'affaires : les 22 et 23 mai  
Ouvert à tous : les 23 et 24 mai

Place Bonaventure  
900, de la Gauchetière Ouest, Montréal

### CONGRÈS ANNUEL DE L'AFCS

L'Association francophone pour le savoir organise son 71<sup>ème</sup> congrès annuel sous le signe des *Savoirs partagés*. Ce rassemblement multidisciplinaire scientifique donne l'occasion de participer à un salon, des lancements, des conférences, des débats et plein d'autres activités. Alors, pour ceux qui veulent apprendre, rendez-vous à l'Université du Québec à Rimouski entre le 19 et le 23 mai.

Université du Québec à Rimouski  
300, allée des Ursulines, Rimouski

### SALON NATIONAL D'HISTOIRE ET DE PATRIMOINE

La quatrième édition du Salon national d'histoire et de patrimoine aura lieu les 16, 17 et 18 mai 2003. Elle aura pour thème : *Région, territoire et terroir*. Avec ses nombreux exposants, ses conférences et ses activités d'animations, le Salon est un événement unique à voir.

Campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières  
Information : (819) 693-7549



ILLUSTRATION : NOMADE

CONFÉRENCE DES MARDIS VERTS

Le Centre CDP Capital :

## Un gratte-ciel à l'horizontal

Plutôt que de discuter du nouveau bâtiment de la Caisse de dépôt et placement du Québec à Montréal, nous préférons vous le décrire en détail, comme l'a fait Renée Daoust à la Conférence des Mardis verts du 1<sup>er</sup> octobre 2002.

Le nouveau bâtiment du CDP Capital s'inscrit comme un des pôles de développement du futur quartier international de Montréal. L'aménagement de ce secteur vise la transformation de l'autoroute Ville-Marie, la grande cicatrice entre le centre des affaires et le Vieux Montréal, en un secteur animé et charnière. Ce développement comprend l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal.

Le projet du Centre CDP, signé par le consortium Gauthier, Daoust Lestage inc. et Provencher Roy associés, inclut l'agencement de deux grandes places publiques : le Square Victoria et la Place du Palais. Ces espaces publics jouent un rôle primordial dans la mesure où ils permettent d'accéder aux entrées principales du Centre CDP. Au total, ce sont 100 000 pieds carrés d'espace vert et plus de 500 arbres qui auront été aménagés à la place d'anciens stationnements.

Outre l'aménagement d'espaces publics, une attention particulière a été portée au traitement souterrain. Dans ce sens, le nouveau Centre CDP Capital assure la connexion et l'amélioration des réseaux souterrains et joue un rôle important dans la promotion du transport en commun. À noter que trois bâtiments existants, dont le *Montréal Herald*, ont été recyclés et intégrés au nouvel édifice.

À l'instar d'autres projets innovateurs qui comprennent des stratégies environnementales, celui-ci a bénéficié de la vision éclairée de son maître d'ouvrage. Un des critères de base de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP) pour son nouveau centre était l'optimisation du confort des usagers.

À l'extérieur, le bâtiment a été recouvert d'une enveloppe transparente qui maximise l'éclairage naturel et aide à l'animation du quartier. À l'intérieur, les architectes ont appliqué le standard européen de distance maximum de 15 mètres entre l'espace de travail et l'accès à la lumière

naturelle pour définir l'emplacement des atriums intérieurs. Ces derniers, recouverts de surfaces réfléchissantes permettent la circulation de l'air frais et la réutilisation d'une partie de l'air chauffé. Autre point, les cloisons intérieures vitrées des bureaux offrent aux usagers l'accès à l'éclairage naturel.

Pour augmenter la performance acoustique et thermique, les concepteurs n'ont pas hésité à utiliser un mur neutralisant à double parois avec un espace de quatre pouces entre les parois. Ce mur comprend des fenêtres ouvrables et des stores motorisés qui peuvent être contrôlés par les usagers. À la fois le confort et la maîtrise des coûts énergétiques sont garantis. D'autres innovations technologiques méritent d'être citées. Par exemple, une paroi de vitre frittée (peinture céramique appliquée sur la vitre) recouvre la façade sur le coté sud réduisant ainsi l'apport solaire. Parlons également du choix ingénieux de fournir le chauffage, la climatisation et la ventilation à partir d'un plancher surélevé. Il s'avère que ce système est plus flexible et plus confortable que les systèmes traditionnels d'alimentation par les plafonds. Enfin, les architectes ont choisi d'utiliser des cloisons démontables afin de garantir le maximum de flexibilité dans l'aménagement intérieur de l'édifice. Et la suite des innovations technologiques serait longue à énumérer...

En terminant sa présentation, Renée Daoust faisait référence à la notion de « *machine poétique* ». Cette expression résume parfaitement les nombreux efforts d'intégration technologique et de qualité des lieux de travail qui ont été entrepris dans cette conception architecturale.

La conférence de Renée Daoust, architecte et urbaniste du consortium Gauthier, Daoust, Lestage inc., Faucher, Aubertin, Brodeur, Gautier et Lemay et associés, a été résumée par Vouli Mamfredis, architecte, membre du Comité environnement et architecture.



### RECTIFICATIF

Une erreur s'est glissée dans la page des *Conférences Hiver 2003 des Mardis verts* du bulletin de février-mars. L'orthographe exacte de la firme d'architectes invitée à présenter ses projets hospitaliers, le 5 avril 2003, est Zeidler Grinnell Partnership Architects. Nos excuses.

PATRIMOINE, COUPS DE CŒUR !

LA GARE DE LAC-MÉGANTIC

# Les nouveaux contextes d'action

À l'heure où il faut construire des villes dans une perspective de régénération et de durabilité alors que l'on assiste à la fragmentation des missions et à une complexité grandissante des fonctions de l'architecte, il semble que les actions collectives et les médiations s'imposent dans les processus de projets architecturaux et urbains. Dans son guide de planification des charrettes, la SCHL nous explique comment se lancer dans l'aventure.

Les charrettes de conception font de plus en plus partie du processus de planification urbaine. Elles amènent des personnes possédant une expertise diverse – architectes, architectes paysagistes, ingénieurs, urbanistes, spécialistes de contenu, éducateurs, étudiants, représentants des collectivités, fonctionnaires gouvernementaux et leaders locaux – à créer ensemble des concepts innovateurs qui traduisent bien les objectifs multiples et les intérêts communs. Les charrettes donnent corps aux idées et aux principes directeurs et peuvent être employées pour trouver des solutions originales aux problèmes complexes à très brève échéance. Généralement, une charrette de conception dure de trois à quatre jours pour traiter de l'occupation des sols, du transport, des espaces publics et privés, de la densité, de la mobilité, de la forme urbaine, de l'utilisation des ressources (matériaux, énergie, eau, finances), de la production et du traitement des déchets, de la valeur marchande et de l'esthétique.

Trop souvent, les bâtiments, les terrains, les quartiers, les collectivités et les régions ont été planifiés ou zonés selon des lignes de conduite et des codes qui laissent peu de place aux aspects visuels ou contextuels. Les décisions de planification sont discutées au cas par cas, au cours d'un processus qui, en grande partie, s'apparente à une audience contradictoire. De telles méthodes vont à l'encontre de la planification durable, qui requiert des outils susceptibles de mener à une planification holistique, stratégique et intégrée.

C'est ce que font les charrettes de conception. Elles offrent une tribune à des groupes divers pour explorer, comprendre, créer et évaluer les options possibles et préconisées. Elles invitent les participants à sortir des schèmes de pensée traditionnels et elles peuvent composer avec l'opposition qui caractérise si souvent les méthodes classiques de planification et de projets de zonage. Habituellement rattachées à de vastes démarches de planification, les charrettes contribuent à l'atteinte d'un consensus et inspirent l'initiative communautaire ainsi que la prise en charge de la planification des aménagements.

Ce texte est extrait de : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), *Guide de planification des charrettes de conception en matière de planification et d'aménagement de collectivités durables*, Le Point en recherche, Série socio-économique, 103, 2002.

## les **SENTINELLES** de l'architecture



### Services spécialisés pour bureaux d'architectes :

ÉQUIPE VOLANTE  
AGENCE DE PLACEMENT  
PRODUCTION DAO  
MULTIMÉDIA

La mission première de la firme Les Sentinelles de l'Architecture est de secourir les bureaux d'architectes. Faites vos projets avec le secours de l'équipe volante ou par l'entremise de notre atelier de production DAO et peaufinez-les grâce à nos talents multimédias...

#### ÉQUIPE VOLANTE :

La structure novatrice de la firme Les Sentinelles de l'Architecture se distingue par son équipe d'architectes et de techniciens, volant d'un bureau à l'autre au secours des architectes pour effectuer la production de plans, la conception de détails et les relevés de bâtiments...

#### AGENCE DE PLACEMENT :

Découvrez la seule agence de placement spécialisée pour bureaux d'architectes et présidée par un architecte...

Via notre site Internet et avec l'intermédiaire du formulaire "en ligne", faites-nous part du poste permanent à combler et des tâches à remplir.

Chaque candidat proposé respecte le profil recherché :

connaissance du logiciel Autocad, compréhension de dessins d'architecture, efficacité d'exécution et conception de détails architecturaux.

Possibilité de formation pour le candidat selon les normes de votre bureau.

#### PRODUCTION DAO :

De notre atelier de production au centre-ville de Montréal, nos architectes et techniciens produisent vos plans de construction et détails architecturaux que ce soit en partie ou en totalité de projet.

Nous sommes spécialisés en rédaction de devis, en traduction de plans et en relevés de bâtiments, pour projets commerciaux, industriels, institutionnels et résidentiels.

#### MULTIMÉDIA :

Notre département de recherche architecturale nous porte continuellement à faire appel à notre équipe multimédia. Vous pouvez aussi en bénéficier pour la conception de votre site Web, l'animation et la modélisation par ordinateur, les perspectives à la main et le design graphique et sonore.



À l'instar des années qui ont sculpté Les Sentinelles de l'Architecture, il en résulte une équipe forte de huit ans d'expérience. Fidèle et attachée à ses aspirations premières de secourir et d'être au service de son art, Les Sentinelles de l'Architecture sillonne les voies de la création, navigue dans les courants de l'innovation et gravite autour des diverses sphères architecturales.



Les Sentinelles de l'Architecture  
372, Ste-Catherine Ouest, suite 528  
Montréal, Qc H3B 1A2  
tél: (514) 861-0101  
téléco: (514) 861-0601

**Candidats: Faites parvenir votre curriculum vitae via le site Internet (agence de placement)**  
[www.sentinelles.qc.ca](http://www.sentinelles.qc.ca)  
[sentinelles@sentinelles.qc.ca](mailto:sentinelles@sentinelles.qc.ca)

## NOUVEAUX MEMBRES

Les architectes suivants ont été inscrits au Tableau de l'Ordre

**Le 24 janvier 2003**  
Lajoie, Caroline  
Laroche, Dominique  
Siegel, Vadim

## RÉINSCRIPTIONS

Les architectes suivants ont été réinscrits au Tableau de l'Ordre

**Le 15 janvier 2003**  
Houde, Martin  
Normandeau, Pierre

## DÉMISSIONS

**Le 14 janvier 2003**  
Dupuis, Robert Jr

## RÉSULTAT DE DOSSIERS D'EXERCICE ILLÉGAL AU 4 FÉVRIER 2003

Dossier	Défendeur	Date du règlement ou de la sanction	Infraction à la Loi sur les architectes	Amende
Construction d'une station-service, d'un garage de réparation et d'un atelier spécialisé à Vaudreuil-Dorion Exercice illégal de la profession	Stéphano Domenici (Sygma Design)	16-09-02	Exercice illégal de la profession	3 000 \$
Construction d'un 4 logements à Sherbrooke	Dessins Drummond inc.	11-09-02	Exercice illégal de la profession	3 300 \$
	Steve St-Hilaire	11-09-02	Exercice illégal de la profession	1 800 \$
	9071-1920 Québec inc.	11-09-02	Utilisation de plans d'architecture non conformes	1 700 \$
Agrandissement d'un gymnase	Luc Prud'homme, (Architecture plus)	01-10-02	Avoir illégalement agi comme architecte ou de manière à donner lieu de croire qu'il est autorisé à agir comme tel à Papineauville	1 875\$

## PETITES ANNONCES

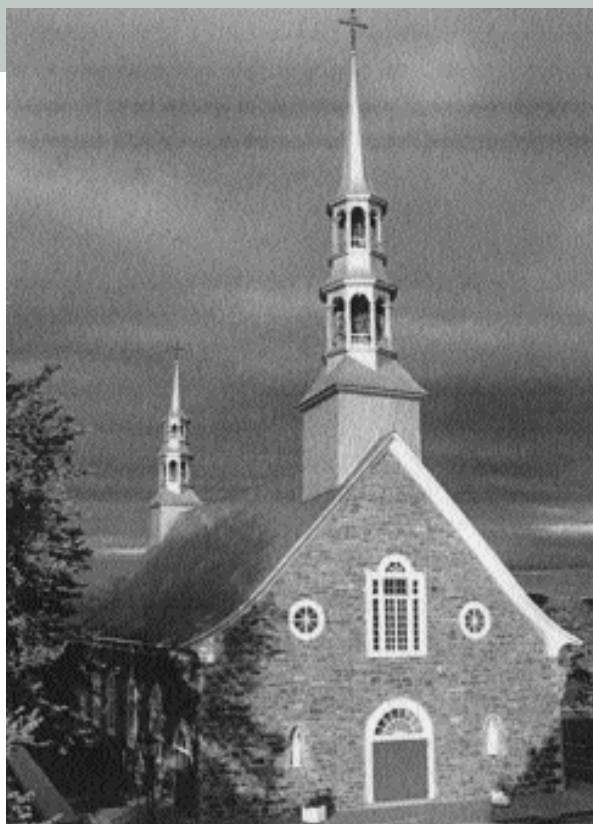
### COURS

Cours privé de dessin assisté par ordinateur sur AutoCAD et 3D studio viz.  
Réalisation de dessins architecturaux. CréationHB  
Tél./Télec. : (450) 646-0111

### OFFRE D'EMPLOI

Bureau d'architectes de la Rive-Nord recherche architecte membre de l'OAQ depuis 1 à 12 mois pour participer à la réalisation de projets institutionnels (un D.E.C. en technologie de l'architecture serait un atout).  
Faire parvenir votre curriculum vitae par télécopieur à Madame Lucie Dubé au (450) 472-6260.

**PATRIMOINE, COUPS DE CŒUR !**  
L'ÉGLISE DE SAINT-JEAN-PORT-JOLI





travaux sur édifices patrimoniaux  
travaux sur des édifices élevés  
consolidation de murs de maçonnerie  
rejointoiement et réparation de maçonnerie  
réparation et installation de pierre et granite  
réparation de ciment et de béton  
nettoyage de bâtiments  
cafeutrage et étanchéité  
peinture extérieure et finition de boiseries  
restauration d'ornements

avec vous!

**St-Denis  
Thompson**



Restauration de bâtiments  
Entrepreneur général

téléphone (514) 523.6162 télécopieur (514) 528-1880 stdenisthompson@bellnet.ca

# AERMQ

Association des entrepreneurs en  
revêtement métallique du Québec

**MAINTENANT DISPONIBLE !**

**PROGRAMME DE  
CERTIFICATION DE CONFORMITÉ**

- Assistance dans la conception des projets faisant usage de systèmes de revêtement métallique ;
- Manuel technique complet avec détails, devis types, et informations sur les produits connexes ;
- Vérification des matériaux au chantier suivi d'émission de rapports d'inspection ;
- Émission de certificats de conformité ;

**NOUVEAU CONCOURS :**

Excellence en design utilisant le revêtement métallique

Informations : Larry O'Shaughnessy, arch. D.G.  
tél. : (450) 434-1164 ou sans frais : 1 877 434-1164  
courriel : info@aermq.qc.ca  
ou visitez [www.aermq.qc.ca](http://www.aermq.qc.ca)

[www.panfab.com](http://www.panfab.com)

LES INDUSTRIES  
**PANFAB**  
INC.

LES INDUSTRIES PANFAB  
vous offre une gamme complète  
de systèmes de

## REVÊTEMENTS MÉTALLIQUES MODULAIRES

pour MURS et TOITURES incluant :

- Panneaux modulaires « PANFAB »
- Panneaux plats « HORIZON » avec nervures horizontales accentuées
- Panneau « RAIL » à attaches dissimulées
- Panneaux en PLAQUE D'ALUMINIUM 3mm
- BARDAGES et PROFILÉS SUR MESURE

Disponibles  
dans les matériaux et finis suivants :

- acier galvanisé ou pré-peint
- acier inoxydable
- zinc
- cuivre
- aluminium anodisé ou pré-peint

pour informations et photos des systèmes

[www.panfab.com](http://www.panfab.com)

49, boulevard de la Seigneurie Est, Blainville (Québec) J7C 4G6  
tél. : (450) 430-3029 courriel : info@panfab.com



**Profitez**  
de tarifs de groupe...



**doublés d'un  
service  
attentionné.**

## **ASSURANCES HABITATION et AUTO**

À titre de membre de **l'Ordre des architectes du Québec**, vous pouvez profiter de tarifs de groupe avantageux<sup>†</sup>. De plus, chez Meloche Monnex, VOUS recevrez toute notre attention. Alors n'attendez plus ! Vous verrez, vous prendrez goût à notre service exceptionnel qui fait notre renommée depuis plus de 50 ans.

**SOUSSION EN DIRECT :**

[www.melochemonnex.com/oaq](http://www.melochemonnex.com/oaq)

**1 888 589-5656**

*Obtenez une soumission sans obligation!  
Vous pourriez*

**GAGNER**



une **BMW 330Ci**  
**cabriolet\***

*Nos détenteurs de polices d'assurances  
habitation et/ou auto sont automatiquement inscrits.*

**Programme d'assurance  
parrainé par**



**ORDRE DES  
ARCHITECTES  
DU QUÉBEC**



**Meloche Monnex**

**Notre science... l'assurance,  
notre art... le service**

<sup>†</sup>Les tarifs de groupe en assurance auto ne s'appliquent pas aux provinces de l'Atlantique. En raison des lois provinciales, notre programme d'assurance auto n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan.

\*Aucun achat requis. Le concours est ouvert aux résidents du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur lieu de résidence. La valeur approximative de la BMW 330Ci cabriolet est de 63 000 \$ (le véhicule peut être différent du modèle illustré). Le concours est en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2003. Avant d'être déclarée gagnante, la personne dont le nom a été tiré au sort devra résoudre correctement un problème mathématique. Pour connaître les chances de gagner et pour savoir comment participer, vous pouvez consulter les règles du concours *Gagnez une BMW 330Ci cabriolet* sur [www.melochemonnex.com/oaq](http://www.melochemonnex.com/oaq).

Le programme d'assurances habitation et auto est souscrit par Sécurité Nationale compagnie d'assurance.